

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 27 MAI 2013 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 19 )

Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs

Présents : 74 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Marina Flores  
Mme Anne-Sophie Guillaume  
M. Benoît Hemmer  
Mme Christa Mutter  
Mme Isabelle Teufel  
M. Rainer Weibel

Absent : -

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex  
M. René Marty  
M. François Miche  
M. Yolande Peisl-Gaillet  
Mme Cécile Thiémard  
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
Mme Nathalie Defferrard Crausaz  
M. André Pillonel

ooo

Séance du 27 mai 2013

**Ordre du jour**

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, les visiteurs présents sur la tribune, en particulier M. O. Collaud, ancien Président du Conseil général, ainsi que les représentants de la presse.

*"Je constate que la convocation du 6 mai 2013 contenant l'ordre du jour de la présente séance et de l'éventuelle séance de relevée du mardi 28 mai 2013 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. En revanche, le procès-verbal n° 18 de la séance du 29 avril 2013 n'a pu être transmis à temps, même s'il se trouve déjà depuis quelques jours en ligne sur le site internet de la Ville. Ce procès-verbal sera dès lors approuvé lors de notre prochaine séance.*

*Y a-t-il d'autres remarques formelles quant à cet ordre du jour rectifié ?"*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
  - A. Discours inaugural de l'année présidentielle;
  - B. Communications proprement dites;
2. Election d'un membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Céline Girard;
3. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 25 intégré au fascicule des comptes;  
  
Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page,  
Directrice des Finances  
Rapport de la Commission financière  
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de la Direction;
4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° IV (ancienne proposition n° 6) de Mme Christa Mutter (Verts), de M. Xavier Ganioz (PS) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant l'introduction d'un concept de subventions aux associations, fondations et autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles;
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 30 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant;

Séance du 27 mai 2013

Ordre du jour (suite)

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe DC/VL, et de 18 cosignataires lui demandant de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles la Ville est représentée, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 40 de Mme Marina Flores (UDC) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site de Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, lui demandant une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours à des énergies renouvelables;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Marie An-

Séance du 27 mai 2013

Ordre du jour (suite)

gèle Poupon (PS), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant la mise à disposition de places de jeux de type "Robinson";

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de MM. Pierre Marchioni (UDC) et Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune;
18. Décision quant à la transmission :
  - de la proposition n° 9 interne de M. Hans Werhonig (UDC) et de 19 cosignataires demandant la création d'un poste de secrétaire du Conseil général autonome du pouvoir exécutif communal;
  - des postulats :
    - n° 76 de Mmes Marine Jordan (PS), Andrea Burgener Woefray (PS), Lise-Marie Graden (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance;
    - n° 77 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 43 cosignataires demandant au Conseil communal la publication sur le site internet de la Ville de tous les rapports et de toutes les études réalisés, financés ou co-financés par l'administration communale en vue de la soumission d'un dossier au Conseil général;
    - n° 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse;
    - n° 79 de M. François Miche (PS), de Mmes Anne-Sophie Guillaume (PLR) et Gisela Kilde (DC/VL), de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Cécile Thiémarc (DC/VL) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal de fusionner l'ensemble des règlements existants au sujet de la location de bâtiments et terrains de la Commune, ainsi que de leurs infrastructures;
    - n° 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal;
    - n° 81 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la participation de Fribourg au "Réseau mondial OMS des villes amies des aînés";
    - n° 82 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya;

Séance du 27 mai 2013

Ordre du jour (suite)

- n° 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu;
19. Réponse aux questions :
- n° 95 de M. Richard Wolf (UDC) relative à la pollution au perchloroéthylène des déchets du chantier de démolition de l'ancienne usine Boxal;
  - n° 97 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative aux déchets sauvages en ville;
  - n° 98 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à la pollution due aux particules fines;
  - n° 99 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative à l'élagage des pseudo-acacias grandissant le long du chemin de la Motta;
  - n° 101 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg;
  - n° 104 de M. Daniel Gander (UDC) relative aux nombreux chantiers routiers programmés en ville pour cette année;
  - n° 107 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au tri et au recyclage des déchets récoltés dans les poubelles publiques;
20. Divers.

ooo

**1. Communications du  
Président**

---

A. DISCOURS INAUGURAL DE L'ANNEE PRESIDENTIELLE

Le Président prononce l'allocution inaugurale ci-après :

*"Es ist mir eine Ehre, dass ich heute Abend meine Worte an Sie richten darf, und ich möchte mich ganz herzlich dafür bedanken.*

*Prononcer un discours inaugural est un privilège et en même temps un défi.*

*Il est vrai que mes illustres prédécesseurs ont déjà tout ou presque tout dit avec tant de maestria.*

*Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à d'abord à adresser mes chaleureux remerciements au Président sortant, M. le Conseiller général J.-P. Wolhauser. C'était un plaisir que d'être son vice-président.*

*Je tiens aussi à adresser mes remerciements bien appuyés à notre secrétaire de Ville adjoint, M. A. Pillonel, qui est fidèle à notre*

Séance du 27 mai 2013

Communications  
Président (suite)

du *Conseil depuis 1986. M. Pilonel est avec nous ce soir et demain soir pour la dernière fois avant une retraite bien méritée.*

*A ce titre, au nom du Conseil général de la Ville de Fribourg, j'ai le plaisir de vous offrir ce petit cadeau, en reconnaissance de tout ce que vous avez fait pour le bien de notre cité." (Applaudissements).*

M. André Pilonel, Secrétaire de Ville adjoint, adresse ses remerciements émus à l'assemblée du Conseil général. Le présent et les fleurs qui lui sont offerts lui font grand honneur.

Le Président poursuit en ses termes :

*"J'adresse aussi mes et nos meilleurs vœux de bienvenue à M. N. Defferrard Crausaz, qui lui succèdera lors de la prochaine séance de notre Conseil.*

*Je rêve d'un conseil général qui sache tirer à la même corde, qui sache regarder dans la même direction.*

*Der Generalrat, meine Damen und Herren, soll stets am gleichen Strick ziehen – das ist mein Traum. Er soll vereint in eine gemeinsame Richtung schauen können.*

*Aber warum, mais pourquoi ?*

*Ganz einfach, weil die Herausforderungen, welche auf uns warten, gross sind, um nicht zu sagen immens.*

*Je me contenterai de ne citer que les principaux défis :*

- *maintien de la cohésion sociale, gage de paix, de sécurité et de prospérité;*
- *Fusion mit umliegenden Gemeinden, um somit ein starkes, zweisprachiges, stolzes und unabhängiges kantonales Zentrum zu bilden;*
- *mise à jour de nos infrastructures scolaires, DOSF etc.;*
- *Neugestaltung des urbanen Raumes und Aufwertung des historischen Stadtkerns, am Bahnhofplatz, Grand-Places und z.B das Projekt blueFACTORY;*
- *gestion de la mobilité dans l'hyper-centre d'une agglomération qui s'asphyxie chaque jour un peu plus à cause des excès du trafic;*
- *Belebung der lokalen Wirtschaft und des Tourismus;*
- *mise à niveau de nos bâtiments publics trop énergivores et transition énergétique dans le respect de notre environnement et du développement durable;*
- *Erhöhung unserer Lebensqualität und Aufwertung der Natur in der Stadt;*

*Le tout dans un contexte de stagnation des ressources financières cumulée à une conjoncture morose voire défavorable.*

*Pour faire face à de si grands enjeux, seule l'union de nos forces et de nos compétences diverses fera la différence.*

Séance du 27 mai 2013

Communications du  
Président (suite)

---

*N'oublions jamais, que nous n'avons pas été élus pour nous représenter nous-mêmes, ni pour faire dans ce parlement la cuisine de nos partis politiques respectifs.*

*Nous sommes tout simplement les représentants des 37'259 habitants de Fribourg. En acceptant notre charge, nous avons accepté de nous engager, de nous mettre à leur service, pour le bien de tous, qu'ils soient pauvres ou riches, enfants ou aînés, suisses ou étrangers.*

*Nous ne devons aussi pas oublier qui nous sommes et d'où nous venons. Sachons honorer les anciens, notre passé et nos traditions et inscrire nos actions dans la continuité.*

*Les Fribourgeoises et les Fribourgeois attendent de nous que nous sachions être attentifs à leurs besoins, que nous soyons à leur écoute. Ils attendent aussi que nous soyons visionnaires, imaginatifs, courageux et tournés vers la recherche de solutions. Ils attendent que nous sachions dépasser ce qui nous divise pour trouver ce qui nous rassemble afin de construire le Fribourg d'aujourd'hui et de demain.*

*Es geht hier auch darum, mutig nach vorne zu schauen und gewisse Risiken einzugehen. Nie sollen wir uns zu schade sein, den Bürgerinnen und Bürgern zu erklären, aus welchen Gründen wir diese und nicht eine andere Entscheidung getroffen haben.*

*Notre ville est fantastique. Riche par la jeunesse et le dynamisme de sa population. Riche de son patrimoine historique exceptionnel. Riche par sa culture du savoir et de la connaissance, riche par sa situation géographique qui nous offre naturellement la chance d'appartenir à deux cultures et à deux langues.*

*Sachons tirer parti de cette richesse. Ne nous réfugions pas derrière les carcans étroits de nos lois et règlements, pour nous satisfaire d'un statu quo insatisfaisant. Sachons cultiver nos deux langues et nos deux cultures.*

*Les francophones se réjouissent d'améliorer leur allemand. Les germanophones d'améliorer leur français.*

*Francophones, et moi le premier, jetons-nous à l'eau ! Les fautes n'ont jamais tué personne.*

*Deutschsprachige, seid Euch bewusst, dass es für uns Welschen schwierig ist, mit zwei Sprachen konfrontiert zu sein – Schwizerdütsch und Hochdeutsch.*

*Cultivons ce lien naturel et indispensable de la compréhension et de l'entente mutuelle. Cultivons aussi ce que j'appelle 'la bilinguisme attitude' dans la vie de tous les jours. Hors de cette enceinte, avec nos amis, nos collègues et transmettons ce réflexe aux autres corps de la société civile.*

*Ce qui fait la force de Fribourg, c'est que ses habitants aiment leur ville !*

Séance du 27 mai 2013

Communications du  
Président (suite)

*A nous d'œuvrer ensemble pour qu'ils puissent continuer de l'aimer, d'en être fiers et que chaque jour ils se demandent ce qu'ils peuvent faire de plus pour elle !*

*Que vive.....! - Es lebe die Stadt Fribourg/Freiburg!"*. (Applaudissements).

**B. COMMUNICATIONS PROPREMENT DITES**

Le Président déclare ce qui suit :

*"Les personnes suivantes ont démissionné du Conseil général :*

- *Mme K. Siegwart a démissionné par lettre du 21 mars 2013. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions auprès de l'Office fédéral de l'environnement.*
- *Le 30 avril 2013, Mme M. Morard a annoncé son départ de notre assemblée.*
- *Par lettre du 2 mai 2013, Mme C. Girard a elle aussi annoncé sa démission.*
- *Le 4 mai 2013, c'est M. S. Peiry qui a renoncé à son mandat de Conseiller général.*
- *Enfin, le 13 mai 2013, Mme C. Esseiva a annoncé qu'elle quittait Fribourg pour Berne et remettait dès lors son mandat au sein du Conseil général.*

*Je remercie toutes ces personnes de leur engagement au sein de notre assemblée.*

*Pour leur succéder le Conseil communal a proclamé élu respectivement Mme L. Peisl du groupe des Verts, M. R. Fessler du groupe DC/VL, M. K. Uhr du groupe des Verts, M. C. Giller du groupe UDC et enfin Mme E. Schneuwly-Aschwanden du groupe libéral-radical. Tous ces nouveaux collègues ont été assermentés par le Préfet de la Sarine ce lundi 27 mai 2013 à 08.00 heures. Je leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur nouveau mandat."*

Mme Lauraine Peisl (Verts), M. Raphaël Fessler (DC/VL), M. Klaus Uhr (Verts), M. Christophe Giller (UDC) et Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) se présentent successivement à leurs collègues qui les applaudissent.

Le Président poursuit en ces termes :

*"Vous constatez qu'une éventuelle séance de relevée a été agendée pour demain soir. Certes le résultat positif des comptes 2012, de la Commune et des SI, peuvent nous inciter à croire que nous liquiderons cet ordre du jour en une soirée. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que nous avons accumulé pas mal de retard dans le traitement des rapports finaux, des postulats et des questions.*



Séance du 27 mai 2013

Communications du  
Président (suite)

*Il est donc très probable que nous ne réussissions pas à épuiser l'ordre du jour en une soirée. C'est pourquoi, si je constate en cours de séance que nous n'y arriverons pas, j'ouvrirai les divers aux alentours de 22.30 heures.*

*Afin de ne pas rallonger inutilement les débats, je vous prierai de limiter vos interventions à l'essentiel.*

*Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats son enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et attendre deux secondes avant de parler dans le microphone que vous aurez préalablement enclenché. Lorsque vous avez terminé, n'oubliez pas d'éteindre le micro, afin d'éviter des interférences.*

*Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article 44 de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.*

*Dans le même esprit, notre règlement n'autorise que la radio et la télévision à transmettre en direct ou en différé les délibérations du Conseil général.*

*Je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits ainsi que vos questions ou l'annonce d'une question orale. Pour vos questions, vous devez vous adresser au Conseil communal et non à un Conseiller communal (article 66, alinéa 1).*

*Enfin, je vous rappelle en résumé la teneur de l'article 70 de notre règlement. Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Je n'hésiterai pas à appliquer son 3<sup>ème</sup> alinéa et à rappeler à l'ordre le membre qui blesserait les convenances."*

ooo

**2. Election d'un membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Céline Girard**

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

*"Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de M. K. Uhr, qui vient d'être proclamé élu conseiller général. Marié, père d'une fille et informaticien, il est membre de la commission du CO depuis un an et demi. Il a hâte de pouvoir s'engager plus activement au service de la collectivité, en particulier au sein de la Commission de fusion."*

Séance du 27 mai 2013

Election d'un membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Céline Girard (suite)

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Bulletins délivrés      | 74        |
| Bulletins rentrés       | 74        |
| Bulletins blancs        | 2         |
| Bulletins nuls          | 2         |
| Bulletins valables      | 70        |
| <b>Majorité absolue</b> | <b>36</b> |

**M. Klaus Uhr est élu avec 63 voix.** (Applaudissements).

Ont obtenu des voix : M. Pascal Wicht (4), M. Bernhard Altermatt (1), M. François Miche (1), M. Alexandre Sacerdoti (1).

Le Président félicite M. K. Uhr de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat.

ooo

**3. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels**

Le Président déclare :

*"Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces objets."*

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration qui suit :

*"Malgré des prévisions plutôt négatives faites durant le troisième trimestre 2012, le Conseil communal est satisfait du résultat positif de ces comptes qui se concluent pour la sixième fois consécutive par un bénéfice, représentant une amélioration de 1'630'000 francs par rapport au budget. Voici quelques points spécifiques :*

*On constate une bonne maîtrise globale des charges internes. Dans les comptes par nature, au chapitre 31 'Biens, services et marchandises', on enregistre une baisse d'un million de francs réparti entre tous les services. On peut illustrer cette maîtrise par la diminution, cette année encore, de 200'000 francs de la charge des intérêts passifs, grâce à une gestion très active des emprunts et bien sûr également à des taux actuellement très bas.*

*Quant à la dette publique brute, elle continue heureusement à rester en dessous des 100 % des charges totales. La progression de 110 à 122 millions de francs est due à une diminution des liquidités de 6 millions de francs et à un emprunt de 5 millions, ce qui correspond environ*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*aux 12 millions de francs de l'achat du terrain de Cardinal. Au chapitre des recettes, on peut relever la hausse de la rubrique 'Revenu des biens', suite à la vente du bâtiment des Services industriels. Cinq des onze rubriques mentionnées en page 5 du message concernant les recettes fiscales sont en diminution. Nous trouvons là, pour la première fois, l'illustration des effets des baisses fiscales décidées par le Grand Conseil, depuis 2006, voire depuis 2001. Pour le seul exercice 2012, cette diminution est de près d'un million de francs. La rubrique qui est la plus inquiétante est bien celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Au cours de ces dernières années, elle connaissait un ralentissement de sa progression. 2012 a été marqué par un véritable recul des recettes provenant de cet impôt.*

*On se doit d'être très vigilant, d'autant plus que les charges de fonctionnement progresseront dans les années à venir. Nous espérons que la croissance de la population ait un effet positif pour les prochains exercices.*

*Le Conseil communal est conscient de la nécessité absolue de planifier la réalisation des infrastructures scolaires pour les dix prochaines années. La question du financement de ces nouveaux et indispensables équipements constituera la préoccupation majeure de son plan financier 2014-2018.*

*Pour renforcer et accroître sa marge de manœuvre, le Conseil communal a réactivé un groupe de travail qu'il avait constitué dès 2009 déjà. Ce groupe est appelé à analyser et à trouver de nouvelles pistes pour améliorer les processus de gestion administrative ainsi que l'organisation transversale des services afin de trouver de nouvelles marges financières dans les charges de fonctionnement. Cette approche est d'autant plus nécessaire que le Canton, par le biais des mesures structurelles qu'il prend, provoquera inévitablement des reports de charges sur l'ensemble des communes. La Ville de Fribourg sera bien sûr touchée de manière importante. En outre, la baisse des subventionnements aura un impact direct sur les investissements prévus, principalement ceux du domaine scolaire.*

*Un mot encore sur les prévisions financières générales des collectivités publiques. Celles-ci se trouvent actuellement dans une situation d'insécurité et d'inquiétude, surtout pour ce qui est des rentrées fiscales des personnes morales. Les pressions européennes sur la Suisse en matière de fiscalité des entreprises, voire des statuts spéciaux, auront inévitablement une influence sur les cantons et indirectement sur les communes. Cette situation liée avec la forte croissance démographique impliquera d'avoir des réflexions globales indispensables sur les possibilités de créer des recettes nouvelles."*

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

Considérations générales

Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général

*Selon les dispositions légales de la loi sur les Communes, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'attention du Conseil général, et de lui don-*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*ner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 LCo bis). Le Conseil communal, quant à lui, remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires et communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis (art. 98d LCo).*

*La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n°25 du Conseil communal, du 16 avril 2013, sur le rapport de gestion de l'exercice 2012 et les rapports détaillés de la fiduciaire Jordan SA. Le 6 mai 2013, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, accompagnés de M. J. Pollet, Chef de service des finances, et les représentants de la fiduciaire.*

*La qualité et l'exhaustivité des rapports disponibles ainsi que les discussions avec le Conseil communal et avec les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission de mener à bien son mandat. Au nom de mes collègues de la Commission financière, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité et de son engagement dans le cadre de l'examen de ces comptes 2012.*

Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2012

Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire

*La fiduciaire Jordan SA a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu aux questions lors de la réunion commune avec le Conseil communal. Comme les années précédentes, les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. J'aimerais relever les points suivants :*

- *comme précédemment, l'organe de révision a bénéficié pour cet exercice d'une très bonne collaboration avec l'administration communale.*
- *la comptabilité générale est tenue régulièrement, et est quotidiennement mise à jour. La facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées.*
- *l'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces comptes.*

*La Commission financière se réjouit de la qualité des rapports de travail entre la fiduciaire Jordan SA et l'administration communale, et elle apprécie également la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission est également très satisfaite du travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire Jordan SA.*

*L'analyse de la fiduciaire tant au niveau des procédures qu'en termes de substance, combinée aux discussions que nous avons eues avec le Conseil communal, lors de l'examen des comptes, mais également au cours de l'année écoulée, conduisent notre Commission à mettre en évidence les recommandations suivantes :*

1. *Au niveau comptable, il apparaît, année après année, que certaines pratiques mériteraient d'être revues et leur mise en œuvre mieux contrôlée (évaluation interne des immeubles de placement,*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*rémunération des fonds de réserve au bilan, imputation analytique des charges de l'Agglomération, valorisation des stocks selon la méthode FIFO). Des résultats particuliers en 2012 incitent également à revoir ou à corriger certaines procédures (allocations familiales, amendes d'ordre).*

2. *Toujours dans le cadre de l'évaluation des procédures, la Commission financière considère qu'il serait utile de poursuivre l'examen du contrôle interne détaillé des dicastères de l'administration communale, amorcée l'année dernière. La Commission suggère de procéder à l'évaluation d'un service transversal (p. ex. les ressources humaines ou l'informatique), et se réjouit de prendre en compte les propositions du Conseil communal sur ce point.*
3. *Sur les grands dossiers d'investissements en cours (Equilibre) et futurs (écoles), nous réitérons notre recommandation des années précédentes quant à la nécessité d'un suivi financier serré et régulier des dépenses de construction ainsi que de l'établissement d'un décompte final soumis à la Commission financière.*
4. *Quant aux autres dossiers épineux (Pila et autres risques liés à des litiges juridiques en cours), nous encourageons le Conseil communal à poursuivre les démarches avec les différents partenaires publics et privés, et à maintenir notre Commission informée des développements.*

Rapport de synthèse au Conseil général

*Les comptes 2012 de la Ville de Fribourg sont positifs cette année encore. Ils présentent un excédent de revenus de 352'474,84 francs (1'611'452,20 francs pour les comptes 2011), alors que le budget prévoyait un déficit de 1'276'746 francs, soit une amélioration de plus de 1,6 million par rapport au budget. Ce sixième exercice bénéficiaire augmente la fortune de la Ville, qui s'élève désormais à près de 3,3 millions.*

*Nous nous félicitons de ce résultat positif qui dénote la capacité du Conseil communal à maîtriser les charges budgétaires de la Ville. Néanmoins, comparé aux années précédentes, plus particulièrement à l'année dernière, ce résultat est bien maigre. En 2011, les comptes présentaient un excédent de 1,6 million auquel se sont ajoutées des affectations d'amortissements et de provisions pour un montant de 5,5 millions. Rien de tel pour l'année 2012 : pas de possibilité de réaliser des provisions particulières, mais plutôt la menace de difficultés financières sérieuses. Par ailleurs, le résultat positif de 2012 est également influencé par l'apport de recettes à caractère exceptionnel (vente d'immeuble, impôts sur mutations immobilières).*

*L'évolution structurelle des finances de la Ville n'a rien de nouveau : nous faisons face à, d'un côté, une population qui augmente d'année en année et partant, à une demande accrue en services et investissements publics, et de l'autre, des recettes communales qui diminuent avec pour conséquence une détérioration du déficit structurel. Si les données de l'équation sont bien identifiées, il convient maintenant de rechercher des solutions pour en atténuer les effets néfastes.*

*Globalement, les recettes fiscales de la Ville s'amoindrissent, cela est dû à la combinaison de plusieurs effets : d'une part, l'impact*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*des multiples baisses de la fiscalité décidées durant plus d'une décennie au niveau cantonal, d'autre part, l'impact de la crise économique et financière sur les revenus des ménages et des entreprises. Il n'est pas possible de distinguer l'impact précis de l'un et de l'autre de ces effets. Cela nécessiterait une analyse économique approfondie qui dépasse les compétences statistiques et économétriques de la Ville. Cependant, cette diminution des moyens financiers disponibles associée à un accroissement des besoins de la population, n'est pas particulière à notre Ville, et représente même une tendance nouvelle et inquiétante dans notre canton.*

*La Commission financière salue la mise sur pied par le Conseil communal d'un groupe de travail dont la mission principale est de trouver des solutions durables pour garder l'équilibre financier de la Ville. Nous encourageons le Conseil communal à explorer toutes les voies possibles visant à soulager le budget et à engranger de nouvelles recettes tout en gardant à l'esprit un principe de base : le bien-être de sa population, y compris celui des personnes les plus défavorisées.*

*Relevons enfin que, dans le contexte difficile actuel, la gestion financière du Conseil communal continue à être rigoureuse. Cette année encore, la charge du service de la dette a diminué par rapport aux années précédentes (cf. tableau page 26 du message). La dette publique brute est toujours contenue et se maintient en dessous de 80 % des charges totales. Quant à la dette publique brute par habitant, elle s'élève à 4'862 francs par habitant, en augmentation par rapport à l'année dernière.*

*Les aspects positifs de la gestion financière de la Commune sont également le produit des compétences des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, en particulier de M. J. Pollet, Chef du service des finances, que nous remercions.*

Préavis

*La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 6 mai 2013, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2012', soit un total de revenus de 223'140'731,36 francs et un total des charges de 222'788'256,52 francs d'où un excédent de revenus de 352'474,84 francs.*

Comptes des Services industriels pour l'exercice 2012

Attribution du mandat de révision

*L'article 58 littera d du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes dispose que les comptes des établissements communaux sont vérifiés par l'organe de révision de la commune. En application de cette disposition, les comptes des Services Industriels pour l'exercice 2012 ont également été vérifiés par la fiduciaire Jordan SA.*

Prise de position sur l'analyse de la fiduciaire

*Suite à la révision effectuée par la fiduciaire et aux discussions avec les différents acteurs, la Commission financière prend acte des comptes annuels des Services Industriels pour l'exercice 2012.*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Préavis et proposition de suivi

*La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2012 des Services industriels tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2012', soit un total de revenus de 14'003'204,25 francs et un total des charges de 13'942'247,83 francs, d'où un excédent de revenus de 60'956,42 francs.*

Rapport de gestion de l'exercice 2012

*Le rapport de gestion du Conseil communal représente un précieux instrument pour se familiariser avec les multiples activités du ménage communal. La Commission financière apprécie particulièrement les données statistiques détaillées ainsi que les explications sur les différents projets en cours.*

*La Commission a apprécié que le rapport de gestion 2012 ait intégré certaines de ses recommandations antérieures et encourage le Conseil communal à poursuivre sur cette voie (note introductive pour chaque direction décrivant les principales activités et objectifs, regroupement des sujets et simplifications éditoriales).*

*Selon les dispositions de l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis au sujet du rapport de gestion.*

Remerciements

*La Commission financière aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants.*

*Nous aimerions adresser nos vifs remerciements à M. A. Pillonel pour l'excellente collaboration que nous avons eue avec lui durant ces deux années de travail. Au nom de notre Commission, j'aimerais lui présenter nos vœux les plus chaleureux pour la nouvelle phase de sa vie !"*

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

*"C'est avec la plus grande attention que le groupe UDC a procédé à l'analyse des comptes et du rapport de gestion clôturant l'exercice 2012. Nous souhaitons en premier lieu souligner l'excellent travail de la fiduciaire responsable et relever avec satisfaction les bonnes relations établies entre l'administration communale et les responsables de la fiduciaire. De manière générale, toutes les personnes impliquées dans la présentation des documents soumis à notre verdict ont effectué un travail précis pour lequel elles méritent nos remerciements. Nous devons cependant, dans notre conclusion, placer un lourd bémol qui projette une ombre désagréable sur une clôture qui, au premier coup d'œil, ferait soupirer de satisfaction.*

*Nous nous limiterons aux remarques suivantes :*

1. *Nous souhaitons ne plus revoir, dans les propositions de la fiduciaire, la remarque selon laquelle certaines recommandations anté-*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*rieures n'ont pas été suivies. Le simple fait de relire les observations de la fiduciaire dans la foulée de l'établissement des comptes permettrait de ne pas oublier ces dernières et de les respecter !*

2. *Nous répétons pour la X<sup>ème</sup> fois que, vu les coûts exorbitants d'ores et déjà annoncés pour l'assainissement des sites pollués, la réserve de 1'500'000 francs inchangée cette années doit impérativement être renforcée. Nous n'admettons pas l'explication selon laquelle la Commune doit maintenir cette réserve à un niveau bas pour prévenir des exigences financières trop lourdes lors de la concrétisation des travaux d'assainissement.*
3. *Il ne faut pas perdre de vue que, malgré un résultat artificiellement positif, la capacité d'autofinancement avec un taux de 6,89 % reste faible selon les standards du Service des communes et poursuit son affaiblissement. Rappelons que la marge d'autofinancement est considérée comme bonne lorsqu'elle dépasse les 20 %. Nous en sommes de plus en plus loin et dès lors, un recours accru à l'endettement ces prochaines années, déjà peut-être même pour financer le ménage courant, est inévitable. Ce genre de phénomène doit nous inciter à la plus grande vigilance.*
4. *Les mesures d'économies ou de rationalisation que nous demandons avec insistance depuis des années sont plus que jamais nécessaires. Alors même que ces mesures devraient déjà être appliquées, personne ne semble en connaître les dimensions et il faut être conscient que, dans l'environnement économique difficile vers lequel nous dérivons, leur concrétisation va devenir très pénible. Il est vrai qu'une gestion prévoyante doit permettre de ne pas procéder à des économies en période de récession ou de tensions économiques. Dans le cas de la Ville de Fribourg, c'est bien l'inaction du Conseil communal qui s'est refusé à empoigner le taureau par les cornes plus tôt qui met la Commune dans cette délicate situation.*
5. *Lors de l'établissement du budget 2012 nous avons exprimé nos craintes sur la dotation insuffisante de l'Aide sociale en relevant les problèmes que poserait tôt ou tard la libre circulation. Nos craintes sont plus que confirmées et nous partons du principe que la situation va empirer ces prochaines années.*
6. *Enfin nous constatons une fois de plus que l'impôt sur le revenu des personnes physiques poursuit son effritement. C'est la démonstration que la Ville de Fribourg ne parvient pas à attirer ces contribuables qui font la solidité de toutes communautés. Rappelons qu'à Fribourg, 22 % des contribuables (personnes physiques) paient 63 % de l'impôt, soit plus de 40 millions, alors que près des 23 % n'en paient pratiquement pas (plus précisément 0,41 %, soit 265'000 francs). Nous le disons et le répétons depuis des années, cette situation peut et doit être corrigée. Pour le moment, force est de constater que l'attractivité de la Ville de Fribourg dont se targue le Conseil communal est une vision plus que nébuleuse.*

*Si, au point 3, nous avons parlé d'un résultat artificiellement positif, la raison en est la suivante :*

*Le 1<sup>er</sup> mars 2010, par son message n° 53, le Conseil communal proposait au Conseil général la vente de l'immeuble administratif*



Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*des Services Industriels situé à la Planche-Inférieure 4. Lors de sa prise de position, le groupe UDC avait alors subordonné son acceptation de cette vente à trois conditions. La principale était la suivante : l'intégralité du montant de la vente devrait être réservée à l'amortissement de la dette de la Commune de Fribourg. C'est du reste ce que les représentants de l'UDC à la Commission financière avaient demandé d'entrée de cause.*

*Lors du vote du même jour, la vente avait été acceptée par la majorité du Conseil général sous réserve du respect notamment du point n° 1 (décision du Conseil général du 1<sup>er</sup> mars 2010). Nous constatons aujourd'hui que le Conseil communal fait fi de ces décisions. Le règlement d'exécution de la loi sur les Communes n'autorise pas, à notre connaissance, l'ignorance volontaire par l'Exécutif d'une décision prise démocratiquement par le Législatif. Rappelons également que, d'ici peu, le Conseil général sera abordé pour l'octroi d'un crédit destiné au financement de la réactualisation du plan 2006 concernant le Werkhof. Et là, par contre, c'est certainement la dette de la Commune qui progressera !*

*C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC refuse les comptes 2012 pour la raison évidente qu'ils ne répondent pas, pour une part essentielle, aux décisions du 1er mars 2010 du Législatif. En fait, c'est avec un déficit de près d'un million de francs compte tenu également, entre autres, de la dissolution entière au 31 décembre 2012 de la réserve 'Construction de HLM' que les comptes devraient être présentés. Cette dissolution, faite comme par hasard à ce moment crucial, exerce évidemment un impact positif sur le résultat mais doit être considérée comme un revenu extraordinaire et unique. Il n'est pas question pour le groupe UDC d'accepter des comptes qui ont pour but d'embellir artificiellement la situation financière de la Ville. Nous sommes évidemment tout disposés à modifier notre position si la preuve est apportée que la décision du Conseil général concernant la comptabilisation de la vente de l'immeuble des SI a fait l'objet d'une modification correctement approuvée par les instances autorisées.*

*Nous acceptons par contre les comptes 2012 des Services industriels et prenons acte du rapport de gestion."*

Rapport du groupe Verts

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe des Verts du Conseil général a pris connaissance des comptes de l'exercice 2012. Il se félicite de leur état positif. Comme il m'incombe le devoir redondant de répéter les remarques des précédents orateurs, je serai bref en matière de considérations générales.*

*Notre groupe regrette le recul des rentrées provenant des amendes d'ordre. Nous avons toutefois pris note que cette diminution est due à des problèmes internes qui ne devraient pas se répéter à l'avenir. Le groupe des Verts s'interroge à propos de la rondeur de certains montants figurant aux comptes. Un exemple au chapitre de la Mobilité, il est étonnant de voir à la rubrique 430.311.00 'Achat signaux et appareils' un montant rond de 60'000 francs. Ce résultat est sans doute issu d'un geste commercial d'un de nos fournisseurs. En revanche, quand quelques lignes plus haut on lit, sous la rubrique 430.301.20 un montant de traitements de 110'000 francs, on retire l'impression que les discussions salariales ont dû être très serrées.*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*Année après année, on se lasse de voir et de revoir le dictat comptable de l'Agglomération. Je sais pertinemment que ce que je vais dire ici ne servira strictement à rien, puisque ce sera la troisième fois que je le ferai et que, jusqu'à présent, rien n'a changé, mais à la vue des montants que nous facture l'Agglomération, je pense que nous avons le droit de prendre connaissance du détail de cette facture. Mais, je dis ça, je ne dis rien. Oui, les comptes sont positifs, mais ne sombrons pas dans un optimisme béat qui risque de nous être fatal à long terme. Exercice après exercice, l'effet J. Pollet fait des miracles et commencerait presque à nous faire croire à des contes de fées. Merci ! Il était une fois des comptes positifs ! Vous aurez remarqué l'accent particulier mis sur la forme verbale de l'imparfait du verbe être, car c'est bien ce qui nous attend, c'est bien de ne parler de comptes positifs qu'à l'imparfait raconté par les anciens avec la même ferveur qu'une légende campagnarde. Si je m'étais risqué à la métaphore nautique pour les comptes 2010, si je me suis fendu d'analogies flatteuses du vol à voile à propos des comptes 2011, je crains que le saut en parachute ne soit la métaphore la plus appropriée cette année. Comme vous le savez, en parachute, tant qu'on est en l'air, tout va bien; c'est l'atterrissage qui peut être fatal, à moins de vous proposer quelques pistes pour préparer l'ouverture du parachute – je précise – l'ouverture du parachute avant l'atterrissage. Il s'agit de quelques pistes pour ne pas se retrouver dans l'impasse financière.*

*Je sais qu'une réflexion a déjà été entreprise par la Direction des Finances pour pallier les manques à gagner des prochaines années. Nos propositions sont complémentaires aux dispositions étudiées par ce service. Une partie des propositions est même déjà en phases de réflexion, de discussion, de conceptualisation, voire en voie finale, mais puisque ces phases sont parfois de durée indéterminée, une petite piqûre de rappel ne saurait faire de mal. Pour travailler à l'avenue du Midi, il est clair que des contrôles de vitesse ne seraient pas superfétatoires. La Ville se doit de relancer le Canton pour obtenir la délégation de compétence pour procéder à des contrôles de vitesse dans des zones sensibles. Nous avons pu constater cette année que l'indisposition momentanée de deux agents de contrôle du stationnement a entraîné une perte de recettes de près d'un million de francs. Il serait donc intéressant d'étudier le point d'inflexion de la courbe du produit des amendes de stationnement en abscisse avec, en ordonnée (y) le nombre de contractuels en équivalent plein temps. Il s'agirait surtout de connaître les recettes moyennes par EPT. Comme il n'est pas possible d'élargir la base, c'est-à-dire le nombre de cases de stationnement, ni le prix des amendes fixé par la loi fédérale sur les amendes d'ordre, il est donc uniquement possible d'accroître la fréquence des contrôles.*

*Il est fort pratique pour certains étudiants extra cantonaux de l'Université de Fribourg de profiter des infrastructures de la ville, d'y habiter cinq jours par semaine, tout en compensant financièrement les pertes induites par l'entrée en force de la LEX Weber pour leurs communes d'origine en payant leurs impôts dans leur canton de villégiature en fin de semaine. Une meilleure information, voire une certaine pression coercitive contre les contribuables fantômes, devrait être une manière adéquate de renflouer un tout petit peu les caisses communales. Clairement une politique de densification de l'habitat sur le territoire de la ville de Fribourg devrait constituer une mesure prioritaire pour renforcer nos finances. Il s'agit manifestement d'une source de recettes fiscales qui ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires pour l'adaptation des infrastructures de la Commune. Enfin, promesse nous a été faite de la présentation d'une proposition concrète d'adaptation de la taxe sur les déchets pour le mois de*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*juin. Nous nous réjouissons de cette première mesure claire qui devrait nous procurer un peu plus de 500'000 francs supplémentaires par année.*

*Afin de gagner du temps et de ne pas en faire perdre à nous tous au plénum, le groupe des Verts a posé des questions particulières concernant les différents départements aux Conseillers communaux intéressés. Nous les remercions de leurs réponses, précises et rapides.*

*Nous vous prions d'approuver les comptes de l'exercice 2012, mais nous encourageons le Conseil communal à entreprendre rapidement les mesures qui s'imposent pour les années à venir."*

Rapport du groupe DC/VL

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

*"En tout premier lieu, avant de m'exprimer au sujet des comptes communaux, j'aimerais transmettre les remerciements appuyés de notre groupe à Mme M. Morard. Elle vient malheureusement de quitter cette assemblée qu'elle a servie pendant des années avec beaucoup de prestance et beaucoup de brio.*

*J'en viens aux comptes. Notre groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, ma collègue Mme S. Daguet et moi-même, comme membres de la Commission financière, nous associons totalement aux remerciements exprimés par la Commission au Conseil Communal, aux chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement et disponibilité avec une mention particulière à la veille de son départ à la retraite pour M. A. Pillonel pour sa fidélité de tous les instants et son excellente collaboration.*

*Concernant les comptes de la Ville, notre groupe a une lecture différente du satisfecit qui prévaut dans le communiqué de la Ville concernant ses comptes 2012 artificiellement positifs. En effet, sans le revenu exceptionnel de 1,27 million de francs correspondant à la vente de terrain des Services Industriels, les comptes de la Ville sont en déficit de 917'526 francs, soit une très légère amélioration par rapport à la perte de 1'248'746 francs prévue initialement au budget 2012.*

*La raison essentielle comme chacun le reconnaît est la baisse importante des recettes fiscales dont notre groupe se faisait déjà l'écho lors de la séance du Conseil général en date du 17 décembre sur le budget 2013, ainsi que dans nos interventions au sein de la Commission financière où nous avons constamment attiré l'attention sur les risques de surévaluation des rentrées fiscales dans la construction budgétaire.*

*Notre groupe exprime les plus vives inquiétudes et les plus grandes réserves notamment en ce qui concerne l'avenir. S'annonce en effet une période qui sera caractérisée par des déficits successifs et une augmentation significative de l'endettement de la Commune qui vous conduira vers une hausse inéluctable des impôts.*

*Pourquoi en sera-t-il ainsi ?*

*Parce que le budget 2013 dans sa construction est comparé au budget 2012 dans la plupart des travaux de la Commission financière et dans vos travaux de discussions budgétaires au sein des différents départements. Ce fait vous conduit à surestimer les recettes notamment les recettes fiscales par rapport à la réalité.*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*Parce que dans une période difficile, on n'échappe pas à un plan drastique d'économies.*

*Parce que la moyenne des investissements de la Ville sur les huit dernières années a été de 18 millions de francs et que pour la seule année 2013 les demandes d'investissements s'élèvent à 99 millions de francs !*

*Parce que ces résultats, comme le plan financier 2013-2017, traduisent un manque d'anticipation de l'explosion démographique que connaissent la ville et le canton et de ses incidences sur les infrastructures nécessaires tant scolaires que routières et une mauvaise évaluation car une non-maîtrise des prévisions de rentrées fiscales*

*Nous saluons la volonté de mettre sur pied un groupe de travail avec pour attribution selon votre propre terme dans le rapport :*

- *la recherche de diminution des investissements sur la période 2013-2017;*
- *la recherche de diminution de charges dans les services;*
- *le réexamen des processus d'organisation interne;*
- *la recherche d'augmentation de recettes.*

*Si cela fait preuve d'un esprit d'ouverture et d'une volonté de trouver des solutions partagées par tous cela exprime également votre impuissance et votre volonté de ne pas prendre des décisions impopulaires tout seul.*

Rapport de gestion

*Nous saluons le travail réalisé qui est une source précieuse d'information et un excellent outil d'analyse du fonctionnement de la Commune. Nous encourageons les premiers travaux de la Direction des Finances sur le contrôle interne des différents services que notre groupe avait suggéré et qui a reçu l'approbation de la Commission financière, au même titre qu'un plan de financement sur quatre ans permettant d'évaluer l'évolution de l'endettement et des besoins de trésorerie au regard des investissements et des déficits annoncés sur la période.*

*Avec ces remarques de fond importantes, notre groupe a décidé d'approuver les comptes 2012 de la Ville."*

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime dans les termes suivants :

*"Le groupe libéral-radical a examiné le message concernant les comptes 2012 de la Ville, ainsi que les comptes proprement dits. C'est avec satisfaction qu'il enregistre le résultat positif de quelque 350'000 francs, alors que le budget prévoyait un déficit d'environ 1,2 million de francs, soit une amélioration de près de 1,6 million de francs. Ce résultat, s'il est le fruit d'une politique rigoureuse du Conseil communal secondé par le Chef du service des Finances, résulte également de produits extraordinaires, sans quoi les comptes de notre Ville se solderaient par un déficit. Nous n'aurons pas chaque année une banque ou un immeuble à vendre, à moins que la Commune ne se dépouille de son patrimoine.*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*En outre, contrairement à l'an passé où des provisions avaient pu être constituées pour quelque 5,5 millions de francs, cette année, il n'y a ni provisions, ni amortissements extraordinaires. Ce fait confirme que la situation de la Ville se dégrade lentement mais sûrement. Cette détérioration est due à plusieurs facteurs : fiscalité, démographie, charges liées aux investissements. Il ne s'agit nullement d'un simple déficit fonctionnel passager, mais bien d'un déficit structurel qui ne se comblera pas de sitôt, si l'on songe aux charges à venir liées notamment aux investissements qui devront être consentis dans le domaine scolaire. Nous relevons encore que la dette nette par habitant de 4'862 francs est en augmentation. Pour rappel, la dette nette moyenne des communes fribourgeoises était de 1'603 francs.*

*Il est minuit, moins cinq. Nous prenons dès lors acte avec beaucoup de satisfaction de la mise sur pied par le Conseil communal d'un groupe de travail qui doit rechercher des solutions durables pour conserver l'équilibre financier de notre Ville. Notre groupe souhaite qu'à l'instar du Canton, tous les secteurs soient analysés sans tabou, afin d'envisager tant des diminutions de charges que des revenus supplémentaires.*

*En parallèle, le Conseil communal doit veiller à conserver et à développer un tissu économique diversifié qui lui permettra d'enregistrer des recettes fiscales non cycliques. Nous déposerons ce soir un postulat demandant la création qui œuvrera pour le développement économique de notre ville.*

*En conclusion, le groupe libéral-radical fait siennes les demandes de la Commission financière en matière de pratiques comptables, d'examen interne du suivi financier des dépenses d'investissement. Partant du document 'Ville de Fribourg – comptes de l'exercice 2012' le groupe a accepté lors de sa séance du 21 mai 2013 ces comptes communaux.*

*Lors de cette même séance, le groupe radical-libéral a examiné également les comptes des Services industriels et les a également approuvés.*

Rapport de gestion

*Nous avons pris acte du rapport de gestion de la Ville de Fribourg. La multitude d'information qu'il contient démontre, s'il le faut encore, les innombrables tâches assumées par notre administration communale à la satisfaction de la grande majorité de nos concitoyens. Le groupe libéral-radical remercie dès lors l'ensemble du personnel de la Commune de son engagement au service de notre population. Vous me permettriez d'ajouter que c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai enregistré l'augmentation du nombre de femmes cadres au sein de cette administration."*

Rapport du groupe chrétien-social

M. Maurice Page (PCS) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"L'examen des comptes 2012 de la Ville de Fribourg présente plusieurs motifs de satisfaction, mais aussi pas mal de raisons d'inquiétude. A l'image de la météo de ces jours-ci, la situation est très instable. Il est délicat de prévoir si nous allons vers une embellie ou vers l'orage. Du côté du PCS, nous continuons à espérer le beau temps. Je commence donc par les motifs de satisfaction :*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

---

*Le premier est évidemment le résultat positif, pour la sixième année consécutive, même si la marge par rapport à 2011 s'est rétrécie, nous bouclons sur un bénéfice. Nous aurions tort de trop nous lamenter.*

*Ce résultat est principalement dû à la maîtrise des charges par les divers services communaux. Nous sommes satisfaits de constater que la Ville ne vit pas au-dessus de ses moyens. Les écarts par rapport au budget sont en général mineurs et là où ils sont plus importants, ils sont expliqués de manière correcte. La qualité de la gestion communale est ainsi le deuxième motif de satisfaction pour le PCS.*

*Ces comptes 2012 permettent aussi de mettre en valeur la précision du travail effectué pour la préparation du budget. Malgré l'absence ou le caractère lacunaire de certaines données, la prudence a prévalu. Ce qui nous permet ce résultat à l'équilibre. C'est le troisième motif de satisfaction.*

*Le maintien des prestations et des services à la population ainsi que des subventions est un motif de satisfaction particulièrement important pour le PCS. Couper dans le personnel et les services, comme certains rêvent peut-être de le faire sans trop oser le dire, serait une fausse bonne idée, une solution à courte vue. L'attractivité de notre ville en dépend.*

*La maîtrise de la dette, reste bien inférieure à celle de pas mal de communes du canton. Même si évidemment on fait la comparaison au niveau cantonal, on peut difficilement comparer Fribourg à Ferpicloz. C'est aussi un élément décisif pour maintenir l'équilibre financier. Grâce au taux historiquement bas, mais aussi grâce à une gestion intelligente, le coût de la dette se réduit chaque année.*

*Le dernier motif de satisfaction, même s'il ne concerne en fait pas les comptes 2012, est la solution trouvée au problème de la caisse de pension. Elle produira ses effets dès l'an prochain, mais les perspectives d'avenir sont beaucoup plus claires.*

*Du côté des inquiétudes, elles ne sont certes pas petites. La première concerne la baisse de l'impôt sur les personnes physiques. Les tenants de l'idéologie de la croissance voient pour la première fois leurs théories confrontées à la réalité de la crise. Les baisses d'impôts signifient bien à moyen terme priver les collectivités publiques des moyens nécessaires. Espérons que ce choc sera salutaire et leur ouvrira un peu les yeux, et qu'ils cesseront de demander à tour de bras des baisses d'impôts.*

*Il faudra aussi faire face les années prochaines à des augmentations de charges, en particulier dans le domaine scolaire et social. Nous devons faire un gros effort pour les assumer. Nous en sommes conscients. Les investissements, notamment scolaires, seront très importants. Il ne faut bien sûr pas y renoncer mais il faudra s'y engager avec une grande prudence.*

*L'absence de perspective pour la fusion du grand Fribourg est aussi pour le PCS un sérieux motif d'inquiétude. La fusionnette de la ceinture dorée est une démarche erronée qui, à nos yeux, n'apporte pas grand-chose sinon rien à la constitution d'un vrai centre cantonal fort. Là c'est surtout le manque de vision qui nous inquiète. Le Conseil d'Etat devra*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*nous dire s'il prétend vraiment s'engager pour créer un centre fort ou s'il préfère continuer à se défilier.*

*L'équilibre financier de la ville est sur le fil du rasoir. La marge de manœuvre est très étroite.*

*A partir des motifs de satisfaction et face aux inquiétudes, nous voulons tracer des perspectives d'avenir. Pour le PCS, nous devons continuer à miser sur la qualité de la vie en ville. Cela passe par le maintien des services et des prestations à la population et par l'amélioration de la mobilité. L'ouverture du pont de la Poya va profondément changer la vie de notre ville, au moins au centre. Il s'agit de saisir cette chance de faire de Fribourg un endroit où il fait bon vivre, grâce en particulier à la mobilité douce.*

*La construction de nouveaux quartiers et de nouveaux pôles économiques nous ouvre la perspective de nouveaux contribuables et d'une assiette fiscale un peu plus solide.*

*Quant à la fusion des six communes, même si l'horizon ne semble guère se rapprocher, elle apparaît toujours comme plus indispensable, si nous ne voulons pas régresser au rang de petite cité de province."*

Rapport du groupe socialiste

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Le groupe socialiste a examiné attentivement les comptes arrêtés le 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de gestion de la Ville de Fribourg. Notre groupe constate avec grande satisfaction que pour la sixième année consécutive, les comptes sont bouclés avec des chiffres noirs.*

*En effet, l'année 2012 s'est terminée avec un excédent de revenus de 352'474,84 francs (contre 1'611'452,20 en 2011), alors que le budget prévoyait un déficit de 1'276'746 francs. Certes, ce résultat est influencé par la vente de l'immeuble des Services industriels, mais il faut relever que la différence entre le budget et les comptes confirme les capacités du Conseil communal de maîtriser les dépenses, comme l'a souligné Mme la Présidente de la Commission financière.*

*La bonne tendance est manifeste également au niveau de la maîtrise du poids de la dette publique brute qui représente 4'862,65 francs par habitant (35'600 habitants selon les statistiques du 1<sup>er</sup> janvier 2012), contre 4'828,50 francs en 2011 (34'897 habitants selon les statistiques du 1<sup>er</sup> janvier 2011).*

*La satisfaction du groupe socialiste est nuancée par les effets prévisibles de l'évolution financière du Canton. Même si les chiffres sont noirs, les perspectives ne sont pas réjouissantes :*

- *L'impact financier des mesures d'économie annoncées dernièrement par le Canton se répercutera inévitablement sur les communes, qui pourront être davantage sollicitées, dans le domaine social ou encore en ce qui concerne les prestations scolaires ou le transport.*
- *L'impact financier des diminutions fiscales décidées au niveau cantonal, durant les dix dernières années, ont également des conséquen-*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*ces directes sur la stabilité de l'équilibre financier des comptes de la Ville.*

- *L'impact de l'évolution des économies occidentales s'y ajoute.*

*Notre commune est confrontée à des défis extraordinaires liés notamment aux investissements à réaliser, dans un contexte où les moyens financiers disponibles sont en baisse et les besoins en infrastructures sont nécessairement en hausse.*

*La situation est préoccupante, en particulier par rapport aux revenus des impôts. On constate que pour la seule année 2012, les recettes fiscales ont diminué de 1 million de francs par rapport à 2011. Cette tendance à la baisse, particulièrement en matière de rendement de l'impôt sur les personnes physiques, concerne beaucoup de communes. Pour les années à venir, l'aggravation peut s'accélérer.*

*Le groupe socialiste salue la détermination du Conseil communal d'étudier des pistes, pour trouver des mesures d'économie et améliorer l'efficacité de l'administration, par la mise sur pied d'un groupe de travail. Nous comprenons qu'une certaine vigilance s'impose dans la priorisation des investissements, l'analyse des prestations, la diminution des charges ou l'augmentation des recettes.*

*Nous encourageons le Conseil communal à persévérer dans sa stratégie visant l'amélioration constante de la gestion des deniers publics. Notre groupe salue encore l'amélioration de la situation de la représentation des femmes, parmi les cadres de l'administration communale. Leur nombre est en augmentation par rapport à l'année 2011. Pour terminer, nous remercions le Conseil communal de son rapport de gestion, d'où ressort sa volonté d'affirmer un centre dynamique en veillant au bien-être de tous sans privilèges.*

*Nous acceptons les comptes arrêtés le 31 décembre 2012."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie tous les porte-parole des groupes qui se sont exprimés, en particulier ceux qui ont annoncé leur acceptation de ces comptes.

*"Je m'efforcerai de reprendre les thèmes principaux qui ont été développés par les intervenants et d'apporter des réponses et des commentaires.*

*J'en viens d'abord à la comparaison et au commentaire de Mme M.-C. Dorand au sujet de certains chiffres de la dette par habitant. Vous avez, en réalité, comparé deux données qui ne sont pas comparables. En effet, vous avez comparé des chiffres concernant la dette brute à ceux de la dette nette. Pour 2011, la dette brute de la Commune de Fribourg, telle que calculée par le service des communes était de 3'341 francs, alors que la moyenne cantonale s'élevait à 2'846 francs. Quant à la dette nette, telle que calculée par le même service des communes, la dette de la Ville de Fribourg se montait à 2'237 francs pour une moyenne de toutes les communes de 1'603 francs par habitant. Il y a donc une petite différence avec les chiffres que vous avez cités. Cette moyenne concerne évidemment toutes les communes du canton. Le Conseil communal est évidemment conscient de la nécessité du développement économique de*



Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*notre cité. C'est un élément essentiel. Nous y travaillons depuis des années, mais je ne saurais vous cacher que toute arrivée d'entreprises en ville s'accompagne toujours d'exonération fiscale. Malheureusement, ces exonérations fiscales sont décidées par l'Etat et nous n'avons guère de marge de manœuvre pour nous y opposer. Tout au plus pouvons-nous obtenir quelques conditions plus spécifiques quant à l'octroi de ces exonérations fiscales. Il s'agit par exemple de préciser que cette exonération fiscale est liée à un nombre stable d'emplois durant une période de cinq ans. Il va de soi que l'objectif du Conseil communal est d'aller de l'avant dans le développement économique. Merci au groupe libéral-radical de son observation concernant la hausse du nombre de femmes cadres au sein de l'administration. C'est une préoccupation constante de l'Exécutif. Comme nous l'avons toujours dit, il ne suffit pas de trouver des femmes, mais encore faut-il que les candidates correspondent aux attentes de l'administration.*

*Merci au groupe socialiste de son soutien et d'avoir rappeler que la dette est maîtrisée. C'est un élément essentiel. En 2012, la dette n'a en réalité pas augmenté, même si l'endettement a progressé de 12 millions de francs, mais cette augmentation correspond au montant de l'achat du terrain de la Brasserie du Cardinal. Cette somme a été puisée pour six millions de francs dans nos liquidités, auxquelles s'est ajouté un emprunt de cinq millions de francs. Cette utilisation d'une part de nos liquidités a évidemment comme conséquence une réduction de la capacité d'autofinancement de la Commune.*

*Avec le groupe chrétien-social, je relève le maintien des prestations aux citoyens. C'est un élément capital. Le Conseil communal y est extrêmement sensible. Vous le savez, les charges de tout le domaine du social et de tout le secteur des écoles vont inéluctablement augmenter. C'est dans ces domaines qu'il faudra consentir à des efforts pour maintenir nos prestations.*

*Au représentant du groupe DC/VL qui déplore nos mauvaises évaluations de nos projections fiscales, j'aimerais rappeler qu'il s'agit là en fait de projections émanant de l'Etat. J'ai déjà eu l'occasion, M. A. Sacerdoti, d'expliquer à la Commission financière que nous avons retenu pour nos projections trois variantes. Une variante optimiste, une variante moyenne et une variante pessimiste. Nous avons retenu la variante moyenne de l'Etat, en la pondérant pour tenir compte de nos spécificités par rapport au Canton. Nous avons mené un travail très sérieux et nous ne nous sommes pas contentés de reprendre les chiffres qui nous ont été donnés sans mener une réflexion approfondie. Comme l'ont reconnu d'autres organismes, nos évaluations se sont finalement révélées très proches de la réalité. Nous aimerions bien pouvoir vous présenter des estimations plus positives, mais, malheureusement peut-être, nous devons nous référer à celles que nous avons intégrées dans nos budgets ces dernières années. En matière de contrôle interne, je dois souligner que des progrès ont été faits comme le souhaitait votre groupe. Nous pensons que nous devons poursuivre dans cette voie, parce qu'effectivement ils restent encore des choses à faire. Le Conseil communal en est conscient.*

*Je remercie également le groupe des Verts d'accepter ces comptes. Son porte-parole a émis des commentaires forts pointus sur l'un ou l'autre poste. Ces questions sont peut-être abordées lors de l'analyse de détail. Je ne m'y attarderai donc pas. J'aimerais toutefois souligner que depuis de nombreuses années déjà, la direction des Finances, par le truchement de ses services du Contentieux et de l'Impôt, en collaboration*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*avec le Canton, recherche les personnes qui restent à Fribourg avec un statut d'étudiant après la fin de leurs études. Tant que les gens sont à l'Université, ils ont droit au statut d'étudiant et non pas de chapitre fiscal. En revanche, il est vrai qu'à certaines époques, certaines personnes restaient après la fin de leurs études à Fribourg et y résidaient sans avoir changé de statut ni déposé leurs papiers. Tout un travail a été mené en collaboration avec l'Etat pour lutter contre ce phénomène. Je peux rassurer M. F. Ingold : c'est une question que nous suivons de près depuis de nombreuses années, nous avons récupéré des recettes fiscales dans ce cadre-là. Une analyse encore plus pointue sera faite au sujet de la taxe sur les déchets. Une solution vous sera présentée dans le cadre du budget 2014.*

*Je suis malheureusement obligée de prendre acte du refus des comptes de la part du groupe UDC. Deux points de l'intervention de M. P. Marchioni appellent un commentaire de ma part. L'an passé déjà, je vous ai déjà expliqué pourquoi nous avons choisi ce mode de faire en ce qui concerne la provision pour l'assainissement des sites pollués. J'ajoute, si cela peut vous rassurer, que la réserve pour l'assainissement de la décharge de Châtillon a été augmentée et qu'une part de cette augmentation est prévue pour financer les frais de remise en état des sites pollués. Il faut aussi ajouter que l'assainissement de ces sites pollués risque de s'étaler dans le temps. Il y a peu de chance que des décisions définitives tombent au cours de ces prochaines années. Nous continuerons à suivre ce dossier de manière très attentive, mais en évitant d'émettre des signes qui pourraient être interprétés de manière négative. Vous avez également parlé de la répartition du produit de l'impôt entre les différentes catégories de contribuables. Nous sommes effectivement confrontés aux problèmes que connaissent toutes les villes-centres, tous les chefs-lieux cantonaux notamment, qui est celui de l'existence d'une marge assez importante de citoyens qui, pour différente raison, ne payent pas d'impôts. Il est évident que les centres sont des endroits où on s'installe quand on se trouve dans une situation financière assez défavorable, plutôt que de rester dans un village. L'attractivité des centres s'exerce également malheureusement dans ce sens là."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière à ajouter à son rapport, compte tenu aussi de la remarque du Président du Conseil général quant à la brièveté des interventions.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 20.55 heures à 21.10 heures.

Examen de détail

Le Président constate qu'aucune demande de renvoi n'a été présentée. "Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Commune et des Services industriels."

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Pas d'observations.

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observation.

II. FINANCES

a. Comptes

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

210.400.00 Impôt sur la fortune  
210.400.01 Impôt sur le revenu  
210.400.10 Impôt à la source

M. Vincent Jacquat (PLR) déclare ce qui suit :

*"J'ai entendu la représentante du groupe socialiste et le porte-parole du groupe chrétien-social affirmer ce soir que le rendement des impôts sur les personnes physiques a diminué. Or, je constate que si l'on additionne les produits de ces trois rubriques, il y a un supplément de recettes fiscales de 1,2 million de francs par rapport à 2011. Ma question est donc simple : le rendement de l'impôt sur les personnes physiques a-t-il progressé ou bien reculé entre 2011 et 2012 ?"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances précise ce qui suit :

*"Il y a eu diminution du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Nous avons toujours parlé de cet impôt sur le revenu, et non pas de l'impôt sur la fortune. En revanche, il est exact qu'il y a eu une progression du produit de l'impôt sur la fortune. Cette amélioration ne permet toutefois pas d'équilibrer les choses."*

M. Vincent Jacquat (PLR) remarque :

*"Je ne sais pas si j'ai été clair dans mon intervention, mais je constate simplement qu'en 2011, pour l'impôt sur le revenu, le produit s'est élevé à 66,6 millions de francs, alors qu'en 2012, les recettes se sont montées au titre du même poste à 69 millions de francs. Il y donc une progression de 2,4 millions de francs de cette rubrique de l'impôt sur le revenu entre les comptes 2011 et 2012."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, relève que lorsqu'elle parle de diminution du produit des impôts sur les personnes physiques, elle fait allusion au budget 2012.

M. Vincent Jacquat (PLR) conclut :

*"C'est clair, mais on ne peut pas parler d'une diminution des produits de ce type d'impôt."*

231.424.00 Ventes de terrain

Bâtiment des Services industriels

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

*"J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement de la vente de l'ancien immeuble administratif des SI. En effet, à l'article 2 de l'arrêté du*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*prix par le Conseil général le 1<sup>er</sup> mars 2010, il est précisé ce qui suit : 'Comme il s'agit d'un immeuble désaffecté du point de vue administratif, sa vente n'a qu'un pur objet commercial et de ce fait, le produit sera versé à la caisse communale et affecté à la diminution de la dette.' (cf. procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2010, page 393). Je considère que cette décision du Législatif n'est pas respectée. J'aimerais savoir pour quelle raison.'*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, donne la réponse ci-après au nom du Conseil communal :

*"Bien entendu, comme vous l'avez dit M. P. Marchioni, le produit de la vente de cet immeuble a été versé à la caisse communale. Cette caisse communale englobe évidemment aussi la dette de la Ville. Il va également de soi que si vous voulez diminuer l'endettement, vous devez passer par un amortissement à charge du compte de fonctionnement."*

259.382.00 Attribution réserve pour deuxième année d'école enfantine  
259.451.01 Participation cantonale deuxième année d'école enfantine

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient à souligner ce qui suit :

*"La Ville de Fribourg est la seule commune à verser la participation cantonale pour la deuxième année d'école enfantine à une réserve spécifique. Toutes les autres communes du canton affectent cette participation directement à leurs comptes de fonctionnement."*

b. Rapport de gestion

2.3 Service financier (page 46)

Tableaux des emprunts de la Ville de Fribourg au 31 décembre 2012

M. Maurice Page (PCS) relève qu'à la dernière ligne de ce tableau concernant un emprunt auprès du Crédit Suisse, la durée de cet emprunt doit être corrigée. *"Je viens d'en avoir confirmation de la part de M. J. Pollet."*

III. ECOLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point suivant donne lieu à discussion :

3.4 Cycle d'orientation (page 63 et suivantes)

M. Maurice Page (PCS) remercie la Direction des Ecoles de ce rapport d'activité fort complet.

*"J'ai juste une petite observation concernant les rapports des trois cycles d'orientation. Ces documents sont fort complets et fort utiles, mais malheureusement leur présentation ne suit pas la même systématique, si bien qu'il est difficile de faire des comparaisons entre eux. C'est notamment le cas pour ce que concerne les effectifs, le personnel ..."*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*Tous les chiffres sont donnés, mais il n'y a pas de point de comparaison. Je souhaiterais donc qu'on invite pour les prochains rapports de gestion les CO à établir leur rapport selon la même grille ou le même schéma."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Finances, répond comme suit :

*"Comme l'a laissé entendre M. M. Page, ces rapports d'activités des CO nous sont adressés directement par leurs directeurs. Nous ne rédigeons pas ces documents. Je peux leur transmettre votre remarque pour qu'ils accordent leurs violons."*

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion.

700.311.00 Installations et équipements

M. Jean-Noël Gex (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Nous avons approuvé une dépense imprévisible et urgente de 85'000 francs le 24 septembre 2012 (cf. procès-verbal de la séance du 24 septembre 2012, pages 100 et suivantes). Au final, je constate qu'il n'y a que 7'000 francs de différence entre les comptes et le budget 2012. Certaines installations ou équipements n'ont-ils pas été acquis ? Si*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*non, pourquoi a-t-il fallu passer par le processus d'une approbation d'une dépense imprévisible et urgente pour un dépassement de seulement 7'000 francs par rapport au budget ?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

*"M. J.-N. Gex me pose une petite colle. En effet, sa comparaison est bien faite entre le montant du budget 2012 tel qu'il paraît dans le fascicule des comptes et les comptes de l'exercice eux-mêmes. Toutefois, renseignement pris, dès l'instant où une dépense imprévisible et urgente est approuvée par le Conseil général, le crédit budgétaire intègre le montant en question, dans le cas présent les 85'000 francs. C'est la raison pour laquelle il n'y a qu'une différence de 7'000 francs entre les comptes de l'exercice 2012 et le budget. En revanche, chacun peut constater que par rapport aux comptes 2011, les charges de 2012 ont augmenté de plus de 100'000 francs.*

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. SERVICE CULTUREL

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

|            |   |
|------------|---|
| 913.452.00 | <u>Participations d'autres communes (patinoire)</u>                                   |
| 917.452.00 | <u>Participation versée par d'autres communes (halle omnisports de Saint-Léonard)</u> |

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se réfère à divers articles parus dans les journaux au sujet des participations versées par d'autres communes pour la halle omnisport de Saint-Léonard.

*"Je n'ai pas très bien compris de quoi il retourne. Il semble y avoir un litige avec d'autres communes, dont semble-t-il Givisiez et Granges-Paccot. Une convention est en discussion. Je souhaite qu'elle puisse être signée cette année encore."*

M. Antoine Marmy (PS) souhaite également interroger le Conseil communal au sujet de ce problème de la participation d'autres communes, que ce soit pour la halle omnisport de Saint-Léonard ou pour la patinoire.

*"Qu'en est-il de la participation des autres communes pour ces infrastructures ?"*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, s'exprime comme suit :

*"Les montants négatifs que vous trouvez sous ces deux rubriques résultent d'une situation transitoire. Ce qui s'est passé, c'est que la convention n'a toujours pas été signée. Initialement, les communes de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot avaient accordé une participation aux frais d'exploitation des nouvelles infrastructures que sont la seconde piste de glace et la halle omnisport de Saint-Léonard. Un projet de convention avait été préparé avant l'ouverture de ces deux installations, c'est-à-dire en 2009. Cette convention n'a jamais été signée. L'une des trois communes avait avancé un pur prétexte pour ne pas signer cette convention, car l'argument avancé n'a aucun lien avec les promesses faites par ces trois communes. Ce fait a été confirmé par les deux autres communes lors de rencontres que nous avons eues en 2011. Finalement, Corminboeuf et Givisiez qui s'étaient au départ solidarisées avec cette troisième commune qui est, vous l'avez deviné, Granges-Paccot, ont admis avoir fait des promesses formelles à l'égard de la Ville de Fribourg. Corminboeuf avait alors accepté de payer son dû en 2012 – ainsi que rétroactivement cette année-là sa participation pour 2011 -. Il en a été de même pour la commune de Givisiez. Nous attendons toujours que la commune de Granges-Paccot s'acquitte de sa participation qui est de l'ordre de 20'000 à 25'000 francs. Nous espérons que la convention pourra être finalisée dans les délais les plus brefs."*

917.314.00 Travaux par des tiers (pour la halle omnisport de Saint-Léonard)

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) souhaite des explications au sujet de la présente rubrique :

*"10'000 francs sont prévus pour la révision des gradins de la halle omnisport de Saint-Léonard. De quel type de travaux s'agit-il ? Le bâtiment est neuf."*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, répond comme suit :

*"A ma connaissance les gradins de cette halle omnisport ont effectivement connu quelques dysfonctionnements. Il s'agit de gradins amovibles d'une conception assez complexe. Le fabricant a dû procéder à une intervention particulière. Pour le reste, je pourrais me renseigner pour vous fournir si nécessaire plus de détails demain soir."*

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion :

1030.351.20 Soins dans maisons pour personnes âgées

M. Hans Werhonic (UDC) déclare ce qui suit :

*"Je constate une hausse des charges pour ces soins dans les maisons pour personnes âgées de près de 6'000 francs par rapport au*

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

*budget. Par rapport aux comptes 2011, la croissance des charges atteint presque un million de francs. Un tel écart mériterait un commentaire écrit détaillé."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, rappelle ce qui suit :

*"Il s'agit d'une contribution qui est obligatoire du fait de la loi. La facture nous est simplement adressée par l'Etat. Nous n'avons pas à en discuter. Cette hausse des charges est simplement due à l'augmentation du nombre de personnes âgées accueillies dans les homes. La contribution de la Commune avait été automatiquement accrue en leur faveur."*

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

1110.366.00 Entretien  
1110.366.10 Loyers  
1110.366.30 Prestations circonstancielles

M. Hans Werhoniq (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Pour ces trois rubriques, l'écart total par rapport au budget dépasse le budget de 1,7 million de francs. Par rapport aux comptes 2011, l'écart est encore plus marqué. Dans les commentaires concernant ces rubriques il est dit en page 23 du message : 'Les prestations d'aide sociale (entretien, loyers, prestations circonstancielles) se sont révélées plus élevées que le budget, dans un contexte général de hausse des dépenses d'aide sociale.'*

*Quels sont les éléments précis qui constituent ce contexte ?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, précise au sujet des prestations circonstancielles, qu'il s'agit de factures spécifiques, comme les frais de dentiste ou l'achat de lunettes, pour des personnes au bénéfice de l'aide sociale.

*"Il s'agit donc de prestations qui n'entraient pas dans les frais courants. Ceux-ci sont représentés par la prise en charge du loyer et de l'entretien, dont le montant n'est pas le même pour une personne seule, pour un couple ou pour une famille. Effectivement, toutes ces dépenses d'aide sociale progressent en raison de l'augmentation du nombre de personnes prises en charge. La principale cause de cette hausse des dépenses d'aide sociale réside cependant dans la complexité grandissante des dossiers. C'est ainsi que nous devons dépenser plus pour les frais médicaux de base pour ces personnes à l'aide sociale. En effet, l'état de santé de ces personnes est moins bon."*

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.



Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XII. CURATELLES D'ADULTES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XIII. AGGLOMERATION

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise à l'attention de M. F. Ingold que les comptes de l'Agglomération figurent exhaustivement sur le site internet de l'Agglomération.

a. Comptes

Pas d'observations.

XIV. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XV. BILAN

Pas d'observations.

XVI. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVII. TABLEAUX ET STATISTIQUES

Pas d'observations.

XVIII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

XIX. RENTIER DES FONDS

Pas d'observations.

XX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, qualifie les comptes des Services industriels comme des comptes standards, avec un excédent de recettes de 60'956 francs, après attribution de 620'000 francs à la réserve pour fluctuation du prix de l'eau. Une réserve qui atteint au 31 décembre 2012 un montant de 5'966'151 francs.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Premier alinéa : "Comptes 2012 de la Commune"

M. Laurent Dietrich (DC/VL) prend la parole en ces termes :

*"A titre personnel, considérant la discussion portée sur l'allocation au compte d'exploitation de la Ville, de la vente de cet immeuble, j'ai trouvé la réponse faible, faisant preuve de non connaissance de la chose, puisque une diminution de la dette agit sur le bilan non sur le compte d'exploitation. La décision avait été prise de diminuer la dette, donc le passif du bilan, non d'avoir une action sur le bénéfice de l'exercice ni de financer l'amortissement de la dette, ce qui n'est pas du tout la même chose. En l'état et tant que la lumière ne sera pas faite sur cette affaire, je ne peux pas approuver les comptes."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient à donner le complément d'information suivant :

*"Pour pouvoir utiliser le montant comme amortissement au bilan, il aurait fallu que le bénéfice soit équivalent au montant à porter au bilan. Etant donné que ce montant est inférieur, il reste inscrit au compte de fonctionnement de la Ville."*

VOTE

**Le Conseil général adopte par 55 voix contre 9 oppositions et 3 abstentions le premier alinéa.**

Deuxième alinéa : "Comptes 2012 des Services industriels"

Pas d'observations. Adoptés.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte par 62 voix, 9 oppositions et 3 abstentions, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 25, du 16 avril 2013;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2012 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Séance du 27 mai 2013

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

|                                       |            |                       |
|---------------------------------------|------------|-----------------------|
| Total des revenus                     | Fr.        | 223'140'731,36        |
| Total des charges                     | Fr.        | <u>222'788'256,52</u> |
| <b>d'où un excédent de revenus de</b> | <b>Fr.</b> | <b>352'474,84</b>     |

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2012 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

|                                       |            |                      |
|---------------------------------------|------------|----------------------|
| Total des revenus                     | Fr.        | 14'003'204,25        |
| Total des charges                     | Fr.        | <u>13'942'247,83</u> |
| <b>d'où un excédent de revenus de</b> | <b>Fr.</b> | <b>60'956,42</b>     |

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 27 mai 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Pierre-Olivier Nobs

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

**La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 65 voix, contre 4 oppositions et 5 abstentions.**

ooo

**4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° IV (ancienne proposition n° 6) de Mme Christa Mutter (Verts), de M. Xavier Ganioz (PS) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant l'introduction d'un concept de subventions aux associations, fondations et autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles**

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, résume le rapport ci-après :

*"En séance du 5 mars 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° IV (ancienne proposition n° 6) de Mme C. Mutter, de M. X. Ganioz et de Mme G. Kilde lui demandant l'introduction d'un concept de subventions aux associations, fondations et aux autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles.*

*Le Conseil communal constate en premier lieu que la situation des subventions communales versées aux associations culturelles, sociales et sportives est stable depuis plus de dix ans. L'objectif du Conseil communal en la matière est de conserver les acquis. Si quelques associations ont vu leur subvention annuelle supprimée ou diminuée, c'est en raison de modifications légales ou de leurs statuts, ainsi que de l'évolution de certaines d'entre elles vers un statut cantonal et en vue de recentrer les moyens sur les institutions en lien étroit avec la ville de Fribourg.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no IV (ancienne proposition no 6) de Mme Christa Mutter (Verts), de M. Xavier Ganioz (PS) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant l'introduction d'un concept de subventions aux associations, fondations et autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles (suite)

---

*Dans le message accompagnant le budget 2010, aux pages 4 à 13, une réponse exhaustive a été donnée par le Conseil communal aux questions et postulats déposés au sujet de la problématique des subventions, qui ont été répertoriées et dont l'évolution a été démontrée depuis 1999. Le Conseil communal se permet de vous y renvoyer. Il est à disposition sur le site internet. L'analyse effectuée en 2009 a pris en compte toutes les subventions, alors que plus de 80 % d'entre elles constituent des dépenses liées. De plus, un postulat demandant la communication de la liste détaillée des subventions indirectes a également reçu une réponse exhaustive, à laquelle le Conseil communal se réfère (postulat n° 46 de MM. C. Allenspach et T. Steiert). Depuis 2011, les subventions indirectes constituées par la mise à disposition de locaux figurent en outre dans les budgets des services concernés. Enfin, un concept communal du sport est en cours d'élaboration pour 2014, en vue de confirmer la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives, légitimées par la loi sur le sport.*

*Les crèches représentent un cas particulier et évolutif et constituent même, avec les accueils extrascolaires, de nouvelles dépenses liées. Les Ecoles octroient, quant à elles, une participation aux camps de vacances, sur la base de critères clairs et appliqués. Enfin, les subventions pour la construction d'habitations à loyer modéré sont réglementées et liées aux travaux, celles qui sont attribuées à la restauration d'immeubles anciens ou à la construction d'abris de protection civile proviennent de réserves ad hoc. Quant aux subventions humanitaires, le montant extrêmement faible subsistant au budget après les coupes budgétaires répétées ne permet pas d'envisager une quelconque convention pluriannuelle.*

*En conclusion, le Conseil communal constate que la situation est claire et que les procédures adoptées en matière de subventions sont équitables et équilibrées. Les demandes sont en constante augmentation, alors que les moyens financiers sont limités et obligent le Conseil communal à être toujours plus vigilant et sélectif. En outre, le système appliqué actuellement permet au Conseil communal d'agir ponctuellement, avec une flexibilité harmonieuse en faveur des associations et clubs de la ville. Vu la stabilité dans l'octroi des subventions, un système de conventions pluriannuelles ne se justifie pas. En outre, cette méthode serait compliquée et difficile à appliquer. Demandant un travail considérable et contraignant, ce système s'adresse et doit s'appliquer aux associations professionnelles, qui en ont besoin pour des raisons de sécurité et leurs recherches de fonds.*

*Enfin, le Conseil communal est conscient de l'important travail de bénévolat effectué par les associations culturelles, sociales et sportives de la ville et confirme le maintien des procédures actuellement en vigueur en matière de subventions, qui ont prouvé leur bien-fondé et leur efficacité."*

Mme Gisela Kilde (DC/VL) répond ainsi :

*"Je suis satisfaite de la réponse, mais regrette toutefois les réserves, car le concept pluriannuel aurait soulagé la responsabilité financière lourde des associations à but non lucratif."*

Le postulat n° IV est ainsi liquidé.

Séance du 27 mai 2013

**5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 30 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps**

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

*"Tout d'abord j'aimerais remercier M. S. Rück et les 30 cosignataires pour la patience dont ils ont fait preuve, puisque nous avons sollicité une prolongation de délai, afin d'avoir la réponse la plus complète possible. Concernant la thématique générale des allègements fiscaux, les rendements que tirent les sociétés de capitaux de leurs participations suisse et étrangère bénéficient de statuts fiscaux particuliers dans tous les cantons (privilège Holding).*

*En séance du 5 mars 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 34 de M. S. Rück et de 30 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps.*

*Pour répondre au postulat déposé par M. S. Rück (DC/VL), le Conseil communal rappelle les éléments suivants :*

1. Thématique générale des allègements fiscaux

*Les rendements que tirent les sociétés de capitaux de leurs participations suisse et étrangère bénéficient de statuts fiscaux particuliers dans tous les cantons (privilège holding). D'autres allègements sont accordés aux sociétés domiciliées. En outre, toutes les lois fiscales cantonales prévoient l'octroi d'allègements fiscaux aux entreprises nouvellement créées.*

1.1. Position cantonale - Fribourg

*'L'article 98 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs prévoit que des allègements fiscaux peuvent être accordés à des entreprises nouvellement créées qui servent les intérêts économiques du Canton sur les impôts sur le bénéfice et le capital pour l'année de fondation de l'entreprise et pour les neuf années suivantes. Une modification importante de l'activité de l'entreprise est assimilée à une fondation. Le Conseil d'Etat statue définitivement sur les demandes d'allègements après consultation de la commune.'*

*Suivant l'importance économique du projet et sa contribution au développement économique du Canton, l'allègement fiscal peut consister en une exonération totale ou partielle de l'impôt cantonal et communal, pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Une entreprise doit satisfaire aux critères suivants :*

- pas d'entreprise concurrente dans le canton de Fribourg;
- importance du projet pour l'économie cantonale.

1.2. Comportement des Communes sises dans le Canton de Fribourg

*A chaque demande d'allègement adressée au Canton, les communes concernées sont sollicitées pour émettre leurs préavis.*

*Depuis plus de dix ans, le Conseil communal de la ville de Fribourg a suivi sans exception les préavis du Service cantonal des contributions et de la Promotion économique cantonale.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 34 de M. Stanislas Rück (DC/ML) et de 30 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps (suite)

---

*Il faut cependant relever que le souci du Conseil communal de la ville de Fribourg, comme celui de toute commune, est de s'assurer de la présence pérenne de l'entreprise à l'échéance de la période d'allègement. Pendant cette période d'exonération, dans l'hypothèse que l'entreprise quitte la commune sans quitter le canton, il n'y a aucune marge de manœuvre pour la commune concernée.*

2. Marges de manœuvre pour la Ville de Fribourg

2.1. Fiscalité

*S'il n'existe, sous l'angle fiscal, aucune marge de manœuvre pour les communes en ce qui concerne des allègements fiscaux, il convient de rappeler que chaque commune a la possibilité de différencier les taux des impôts sur les personnes morales (impôt sur le bénéfice) de celui des personnes physiques (impôt sur le revenu). A l'heure actuelle, ces taux sont identiques tant au niveau cantonal que communal.*

*Il faut noter en plus la pression des pays européens sur la fiscalité des personnes morales. Cela pourrait mettre en cause toute la solidarité confédérale mais également l'ensemble de la fiscalité de notre pays.*

2.2. Autres mesures

*Le Conseil communal partage le souci exprimé par le Conseiller général S. Rück sur l'avenir des petits commerces, notamment dans le quartier du Bourg et à la rue de Lausanne après l'ouverture du pont de la Poya. A ce titre, il convient de rappeler les éléments suivants :*

- a) *La question d'un soutien des commerces locaux de proximité par un concept d'incitation générale avait déjà été abordée il y a quelques années par le Réseau économique fribourgeois. Ce dernier avait introduit un système de microcrédit afin de soutenir de tels commerces dans la région. Ce soutien financier, dont le dernier bénéficiaire est un commerce de la rue de Lausanne, le restaurant 'SucreSalé' situé à la rue de Lausanne, a été stoppé à la fin 2011 par l'Agglomération, ceci notamment en raison des énormes difficultés de remboursement des sociétés soutenues ainsi que du grand nombre de faillites de ces petites entreprises, malgré le soutien par le microcrédit.*
- b) *Dans un deuxième temps, reprenant la thématique du 'management' urbain, l'Agglomération, par l'intermédiaire de son Service de promotion économique, a initié une nouvelle démarche, notamment en ville de Fribourg, afin de 'fédérer' les associations commerçantes dans un but de dialogue général avec ces associations. C'est dans cet état d'esprit que, dans le contexte de la réalisation encore imparfaite d'un concept commun d'éclairage durant les périodes des fêtes, le Conseil communal a accepté de financer la pose et la dépose de ces éclairages pour un montant de 20'000 francs (5'000 francs par association).*
- c) *En ce qui concerne plus particulièrement le quartier du Bourg, le Conseil communal a créé un groupe de travail élargi à tous*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 34 de M. Stanislas Rück (DC/VL) et de 30 cosignataires lui demandant d'examiner les possibilités de stimuler l'implantation ou le maintien de commerces de qualité en ville par un concept d'incitation générale et d'allègements fiscaux ciblés et limités dans le temps (suite)

---

*les milieux. Il s'agit avec tous ces partenaires de trouver ensemble les solutions permettant de réaménager le quartier du Bourg tout en sauvegardant les intérêts de ses commerçants. A la suite de ces différentes approches, le Conseil communal est convaincu que la clé essentielle permettant le développement le plus harmonieux possible du quartier du Bourg, après la fermeture du pont de Zaehringen, réside dans son réaménagement complet, avec agrandissement du parking souterrain de la Grenette.*

- d) *Rappelons encore que le Conseil communal n'est pas en mesure d'assumer seul la responsabilité de l'implantation ou du maintien de commerces en ville. En effet, d'autres facteurs influencent grandement l'évolution des commerces, en particulier les nouvelles habitudes des consommateurs, qui tendent actuellement à privilégier les centres commerciaux ou l'achat en ligne, ainsi que les exigences de rendement de certains propriétaires, qui pratiquent des prix de location trop élevés.*
- e) *Enfin, dans les rares occasions où elle peut intervenir en tant que propriétaire, la Ville de Fribourg tente de fidéliser et de diversifier au maximum ses locataires commerciaux, comme par exemple dans le complexe des Arcades.*

*C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal entend offrir à la population du quartier du Bourg les meilleures conditions cadres possibles."*

M. Stanislas Rück (DC/VL) répond comme suit :

*"Je suis partiellement satisfait. La partie de la réponse en relation avec l'aménagement du territoire me convient. Je suis un peu déçu voire désabusé par l'impossibilité de la Commune d'agir finalement de manière indépendante. On se pose même la question de savoir pourquoi elles existent, ces communes, si elles ne peuvent elles-mêmes prendre les choses en main au niveau fiscal. N'aurait-on pas pu traiter également les points de la question des contributions immobilières ? et à travers cet outil-là, créer des abaissements à certaines conditions, si elles sont reportées sur les locataires concernés de ces immeubles en zone de villas."*

Le postulat n° 34 est ainsi liquidé.

ooo

**6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant**

---

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport du Conseil communal en ces termes :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 35 de M. T. Zwald, au nom du groupe libéral-radical, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la gare par un bureau indépendant.*

Réponse du Conseil communal

1. Résumé du postulat

*Le postulat fait référence au rapport du Conseil communal de février 2012, intitulé 'Mise en sens unique de l'avenue de la Gare – Expertise après un an'.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant (suite)

*En substance, l'auteur du postulat considère que cette 'expertise', qui a pour but de faire le bilan - mesures et valeurs techniques à l'appui - de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare et de dépassionner le débat serait incomplète, notamment en raison de son silence sur l'impact de la mesure sur l'économie locale ou encore de l'éviction de certaines routes de l'analyse.*

*Le postulat met également en doute l'impartialité du Service de la mobilité en indiquant que le document et ses conclusions ne constituent pas une surprise dans la mesure où 'personne n'attendait un résultat différent de la part du service qui a proposé la mesure en question'.*

*Au bénéfice de ce constat, les signataires du postulat estiment que, si le Conseil communal avait vraiment voulu dépassionner le débat et respecter les principes de la bonne gouvernance, celui-ci aurait dû mandater un bureau indépendant pour réaliser une évaluation neutre et complète de cette mesure de circulation.*

*Compte tenu de l'importance de cette dernière et de ses implications dans le quotidien des citoyens et citoyennes de la commune de Fribourg, il est demandé au Conseil communal de mandater un bureau indépendant pour procéder à l'expertise en question, en intégrant également une analyse économique de la mesure.*

2. Prise de position

a) Le contexte historique

*La mise en sens unique de l'avenue de la Gare a fait couler passablement d'encre et a suscité un débat émotionnel important depuis sa publication, en mars 2004, de même que lors de sa mise en service le 12 juillet 2010 et ce, jusqu'à ce jour. Or, cette décision, qui avait suscité à l'époque pas moins de 139 recours devant la Préfecture, puis 8 recours auprès du Tribunal cantonal, est aujourd'hui entrée en force. Il n'y a dès lors pas lieu de revenir ici sur les motifs qui justifient cette mesure de restriction de la circulation routière. A ce sujet, il est renvoyé, à toutes fins utiles, au rappel historique détaillé qui figure en introduction de l'expertise.*

*Cela étant, force est de constater que plusieurs tentatives, toutes infructueuses, se sont multipliées pour tenter de mettre à mal cette mesure 'impopulaire', comme en témoignent le dépôt d'une initiative 'Pour plus de fluidité, moins de sens uniques', déclarée invalide par le Conseil général le 17 octobre 2011, ainsi que le recours déposé à son encontre par les initiateurs, rejeté par le Tribunal cantonal le 12 juillet 2012.*

*Dans ce contexte, le présent postulat constitue vraisemblablement une nouvelle tentative de remettre en cause une mesure pourtant dûment validée par la planification régionale et cantonale et qui, de surcroît, a atteint son objectif, comme le confirme l'expertise dont il est ici question.*

*Cela étant, et comme nous allons le démontrer ci-après, l'expertise qui a été réalisée n'est ni incomplète ni tendancieuse mais constitue le reflet chiffré et documenté des effets induits par cette mesure de circulation, de même que le constat que cette dernière a, en définitive, atteint ses objectifs. Au surplus, il nous plaît ici de rappeler que la mise en sens*



Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant (suite)

*unique de l'avenue de la Gare est une mesure qui découle d'une planification régionale (Projet général de la CUTAF adopté en 2003) et non pas d'une planification communale ou du Service de la mobilité de la Ville.*

b) Le caractère de l'expertise ou, autrement dit, le bilan de la mesure

*L'expertise réalisée par le service de la Mobilité avait pour but de dresser l'impact de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare un an après sa mise en service, au regard des objectifs qui avaient été assignés à cette mesure de circulation routière. Parmi les principaux objectifs, on peut notamment citer la réduction des flux de trafic dans le secteur de la Gare, par un report du transit sur d'autres itinéraires tout en protégeant les quartiers d'habitation (Gambach, Jura et Basse-Ville) ou encore l'amélioration des conditions de déplacement des transports en commun dans le centre-ville.*

*Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une 'expertise' au sens étroit du terme mais plutôt d'un 'bilan' destiné à vérifier, mesurer et valeurs techniques à l'appui, si la prescription en question a atteint son but et, le cas échéant, déterminer les éventuelles mesures complémentaires qui s'imposent. Il s'agit donc, en d'autres termes, de contrôler, a posteriori, l'efficacité de la mesure par rapport aux objectifs qui lui avaient été assignés. Compte tenu de sa portée limitée, il est vrai que l'utilisation du terme 'expertise' est de nature à porter à confusion dans l'esprit du grand public.*

*D'un point de vue méthodologique, il s'agit d'une démarche systématique, reposant sur des données empiriques (en l'occurrence les charges de trafic mesurées), lors de laquelle les impacts du projet ont été mis en parallèle avec la situation de référence (à savoir les valeurs définies par le rapport d'impact sur l'environnement). Dès lors que sa réalisation, par une méthode de comparaison de valeurs – issues d'une part d'un rapport d'un bureau d'étude qualifié et, d'autre part, de comptages électroniques réalisés par le service de la Mobilité – ne requerrait pas de compétences techniques particulières, le Conseil communal n'a pas jugé utile d'en confier la réalisation à un bureau d'étude tiers. Il est également à noter, qu'à l'instar de ce qui se pratique pour les expertises en matière de zone 30, ce sont généralement les services techniques eux-mêmes qui procèdent à ce type d'évaluation.*

*En outre, il faut relever que la mise en œuvre de cette 'expertise' ne découle d'aucune obligation légale dans ce dossier, au contraire de ce que prévoit par exemple l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre, qui impose, en son article 6, à l'autorité de contrôler l'efficacité des mesures réalisées au plus tard après une année et de prendre les mesures complémentaires si les objectifs visés n'ont pas été atteints (art. 6).*

*Compte tenu des nombreuses controverses que la mise en sens unique de l'avenue de la Gare a suscitées et des répercussions importantes qu'elle a induites du point de vue de la réorganisation du trafic au centre-ville, le service de la Mobilité a toutefois jugé qu'il était indispensable de procéder à une telle analyse et d'en diffuser publiquement les résultats, de*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant (suite)

*manière totalement transparente. Plusieurs personnes, ainsi que la presse ont d'ailleurs pu prendre connaissance de l'ensemble du dossier qui a servi à l'élaboration de cette 'expertise', qui a été mise à disposition des personnes intéressées.*

c) La méthodologie utilisée dans l'expertise

*Le procédé suivi lors de l'élaboration de cette expertise est calqué sur celui adopté par le rapport d'impact sur l'environnement (RIE) de 2004, réalisé par le bureau Triform dans le cadre de la modification du plan d'aménagement de détail (PAD) 'Avenue. de la Gare-Sud' secteur B1 et D, dont l'approbation par la Direction de l'aménagement et des constructions (DAEC) en 2009 était expressément conditionnée par la réalisation du sens unique de l'avenue de la Gare.*

*Le périmètre d'étude – qui a été validé par le Service de l'environnement (SEn) – ainsi que les valeurs de référence utilisés pour évaluer l'impact réel de la mesure sont donc ceux figurant dans le RIE. Ce périmètre avait été défini de manière à englober toutes les routes susceptibles de connaître des augmentations notables du niveau sonore, selon les critères définis par le Canton (axes avec une augmentation de 0,5 dB(A)).*

*Les valeurs prévues par le RIE ont ensuite été confrontées aux comptages auxquels le service de la Mobilité a procédé avant et après la mise en service du sens unique, sur les routes les plus représentatives, sur la base des différents scénarios projetés. Dès lors qu'ils ont été effectués hors des périodes de vacances et des jours fériés (printemps 2010 et 2011), ces comptages représentent un reflet fidèle de l'évolution des charges de trafic après la mise en service de la mesure.*

*Ainsi donc, le procédé a consisté à comparer, sur le même périmètre d'étude que celui du RIE, les charges de trafic issues des comptages effectués avant et après la mise en place de la mesure, à la lumière des valeurs considérées par ledit RIE. Il s'agit là d'une méthode reconnue et largement utilisée pour évaluer les impacts des projets de circulation<sup>1</sup>.*

*De manière à pouvoir attester du bien-fondé de la méthodologie suivie par le service de la Mobilité, ce dernier a interpellé le Service cantonal de l'environnement (SEn) dans le cadre du traitement du présent postulat. Il lui a en particulier demandé de se déterminer sur les éléments suivants :*

- *détermination du périmètre de l'étude*
- *méthodologie utilisée*
- *conclusions de l'expertise au regard des objectifs fixés sous l'angle de la protection de l'environnement (protection de l'air et contre le bruit, ch. 1.1 et 1.2 de l'expertise).*

*Afin de lever toute ambiguïté sur les conclusions de l'expertise, le SEn a également été invité à se prononcer sur le constat effectué par le service de la Mobilité selon lequel la*

<sup>1</sup> Cf. not. l'aide-mémoire 2012/01 'Analyser les impacts des projets de transports', édité par l'Association suisse des ingénieurs et experts en transports (SVI).

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant (suite)

---

*mise en sens unique de l'avenue de la Gare avait globalement permis de réduire les charges de trafic au centre-ville tout en limitant les reports sur les autres axes de circulation (valeurs inférieures aux résultats escomptés dans le RIE) et ce, sans engendrer d'augmentation de trafic dans les quartiers d'habitation.*

d) L'avis du SEn

*Dans son courrier du 11 février 2013, le SEn confirmait en tous points la pertinence de l'analyse faite par le service de la Mobilité. Sa réponse était la suivante :*

Périmètre d'étude

*Le périmètre d'étude a été choisi en 2004 de telle manière que toutes les routes qui sont influencées par le projet et dont les riverains pourraient potentiellement subir des augmentations sensibles des immissions soient incluses. Etant donné que le Plan directeur des Grand-Places exige pour le projet de modification du PAD 'Avenue de la Gare-Sud' la réalisation du sens unique de l'avenue de la Gare, les répercussions de cette dernière ont été examinées dans le RIE de 2004. Une comparaison des effets de la réalisation du sens unique avec les hypothèses admises dans le RIE exige des références identiques. En choisissant le même périmètre d'étude que le RIE de 2004, l'évaluation réalisée en 2012 respecte cette exigence.*

Méthodologie d'analyse utilisée

*Les répercussions du trafic sur les immissions atmosphériques et sonores sont essentiellement fonction des charges de trafic et du milieu bâti le long des routes. Etant donné que ce dernier critère n'a pratiquement pas changé dans le périmètre retenu, on peut sans autre se limiter à examiner l'évolution des charges de trafic. La comparaison entre le printemps 2010 et le printemps 2011 pour les tronçons déjà étudiés en 2004 constitue ainsi une méthode adéquate pour établir un bilan.*

Conclusion de l'étude sous l'angle de la protection de l'environnement

*Par rapport aux immissions sonores et atmosphériques, les routes fortement chargées sont déterminantes. Sur certains tronçons, le SEn avait admis, dans le cadre de l'évaluation du RIE, une augmentation des charges suite à la réalisation du projet. Les comptages effectués dans le cadre du bilan démontrent que les augmentations sont restées clairement inférieures aux prévisions du RIE. La démonstration est ainsi faite que ce résultat réjouissant n'a pas été accompagné d'une détérioration dans les quartiers à protéger du trafic de transit.*

*La loi sur la protection de l'environnement (LPE) a pour but de protéger les hommes des atteintes nuisibles et incommodes. Elle fixe, à cet effet, des valeurs limites d'immission qui ont servi, en 2004, à évaluer le RIE. La loi exige également qu'un plan de mesures de protection de l'air soit établi dans le cas où la pollution atmosphérique dépasse les valeurs limites. L'évaluation du RIE en 2004 a ainsi compris une vérification du projet par rapport aux exigences du plan de mesures de 1993 en matière de trafic. Le bilan effectué permet de confirmer que les effets du sens unique sur la mobilité sont égale-*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant (suite)

*ment conformes aux mesures en matière de transport du plan révisé, adopté par le Conseil d'Etat le 7 octobre 2007.*

*L'étude réalisée tire aussi des conclusions au sujet des répercussions du sens unique sur les émissions totales du trafic dans le centre-ville en affirmant qu'elles ont diminué. Nous estimons que cette conclusion est plausible. Il faut cependant se rendre compte que cet objectif n'est pas un critère déterminant pour l'évaluation du bien-fondé de la réorganisation du trafic. Comme évoqué plus haut, c'est l'exposition des personnes aux immissions excessives (dépassant les valeurs limites) ainsi que la conformité avec les exigences du plan des mesures qui ont servi de base pour l'évaluation du RIE. Les émissions totales du trafic sont fonction des kilomètres parcourus par les véhicules motorisés. Une mesure de réorganisation du trafic ne constitue en général pas l'instrument adéquat pour influencer notablement ce paramètre; c'est surtout l'aménagement du territoire qui détermine les prestations kilométriques du trafic routier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le projet d'agglomération déposé à la Confédération met l'accent principal sur le domaine de l'urbanisation.*

*En conclusion, le Conseil communal estime que le document 'Mise en sens unique de l'avenue de la Gare – Expertise après un an' constitue, sous l'angle de la protection de l'environnement, un bilan correct et suffisant des répercussions de cette mesure de circulation réalisée en 2010.*

### 3. Conclusion

*Au vu de ce qui précède, force est de constater que les reproches formulés par les postulants à l'encontre de l'expertise s'avèrent infondés.*

*Quant au grief d'absence d'évaluation de l'impact de la mesure sur l'économie locale, cet aspect sort manifestement du cadre des objectifs assignés à cette mesure de circulation routière et, partant, ne fait pas partie des éléments devant être appréciés lors de l'évaluation technique de cette dernière. Au vu des indicateurs que représentent, d'une part, la fréquentation des parkings suite à la mise en service du sens unique à l'avenue de la Gare (augmentation de + 0.9 %) et les recettes encaissées pour les places de parc situées sur le domaine public (augmentation de + 3 %), il ne semble cependant pas que la mise en service de cette mesure ait porté atteinte à l'attractivité commerciale du centre-ville. Comme le relevait l'expertise, il est en revanche probable que la concurrence des centres périphériques en perpétuelle extension, conjuguée à la modification généralisées des habitudes de consommation ainsi que le contexte économique global actuel nuisent vraisemblablement plus au commerce de détail du centre-ville que les mesures de circulation. On peut également relever que la mise en sens unique était une condition à la poursuite du développement urbanistique du centre-ville. Sans lui, ni le multiplexe de cinémas, ni la galerie marchande, ni la salle de spectacle n'auraient pu voir le jour. Il est indéniable que ces mesures ont eu un effet économique positif pour l'économie fribourgeoise, grâce aux investissements consentis lors de la construction et des effets liés à leur exploitation.*

*Au vu de ce qui précède, le Conseil communal constate qu'il n'y a pas lieu de donner suite au postulat demandant de confier*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 35 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 13 cosignataires lui demandant l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare par un bureau indépendant (suite)

---

*l'évaluation de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare à un bureau indépendant, une telle précaution s'avérant en l'espèce superflue. Il entend ainsi également témoigner son entière confiance envers le service de la Mobilité. En effet, la reconnaissance par le SEEn de la pertinence de la présente évaluation, qui dresse selon lui 'un bilan correct et suffisant des répercussions de cette mesure de circulation réalisée en 2010', constitue la preuve de la compétence du service communal concerné pour procéder à de telles analyses."*

M. Vincent Jacquat (PLR) remercie le Conseil communal pour ce rapport de cinq pages.

*"Toutefois, les principaux éléments que nous avons soulevés concernant cette expertise ne sont pas traités. Nous maintenons donc nos critiques, notamment que les comptages exprimés en trafic journalier moyen ne permettent pas d'identifier ni de calculer correctement les flux de trafic. Nous soutenons que l'impact de cette mesure sur l'économie locale, qui renvoie à un critère technique, est extrêmement important lorsqu'on prend des mesures d'aménagement. Il s'agit de prendre en considération le bien-être des citoyens, mais aussi celui des gens qui rendent notre ville attractive par leurs activités commerciales."*

*Dès lors, nous maintenons nos critiques par rapport aux conclusions de cette expertise et nous recommandons vivement, à l'instar de notre collègue Président, M. P.-O. Nobs, pour les mesures d'accompagnement du pont de la Poya, de faire appel à un bureau externe et indépendant pour exécuter les comptages."*

Le postulat n° 35 est ainsi liquidé.

ooo

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal**

---

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le contenu du rapport final du Conseil communal en ces termes :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 36 de MM. G. Rhally et P. Kilchenmann, ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal."*

Réponse du Conseil communal

1. Objet du postulat et reformulation

*Les infrastructures dans les domaines de la communication et des technologies de l'information (IT) constituent l'une des conditions-cadres attendues tant par les entreprises que par les habitants et les citoyens. Maintenir l'attractivité de la Ville de Fribourg constitue l'une des motivations des cosignataires du postulat.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal (suite)

*Quelles en sont les principales idées-forces :*

- a) *réalisation d'un réseau de fibre optique*
- b) *réalisation sur le territoire communal (cœur régional)*
- c) *réalisation au travers d'un partenariat public-privé (Ville Fribourg, Groupe E, soutien Etat).*

*Avant d'aborder la situation à ce jour et les conclusions de l'analyse, il importe d'aborder de suite le contexte historique dans lequel le postulat a été déposé.*

2. Contexte historique

*En termes de télécommunication, il s'agit de relier le point A au point B et de bénéficier de liaisons de haute qualité : vitesse, flux, sécurité. Le monde actuel est en mutation. Les liaisons sont réalisées par des réseaux et complexes établis au moyen de fils de cuivre, matériau excellent conducteur. Les progrès ont permis la mise au point d'un matériau extraordinaire d'un point de vue de la performance (vitesse de la lumière) et de certaines caractéristiques (pas de sensibilité aux champs magnétiques, diamètre réduit à un brin, possibilité de créer des câbles avec une nombre élevé de brins, coûts à la baisse, ...) : il s'agit de la fibre optique.*

*Les performances et les caractéristiques combinées avec d'autres innovations permettent de faire transiter sur un même réseau : les données informatiques, la téléphonie, la télévision, etc.*

*La conversion des réseaux 'cuivre' vers les réseaux 'fibre optique' a débuté il y a déjà plusieurs années; les actions étaient conduites par de grandes sociétés, des régies et des ex-régies afin de relier leurs centres de calcul à leurs différents points d'attache. L'heure est aujourd'hui à la généralisation des accès 'fibre optique' vers l'ensemble des logements et des bâtiments industriels et commerciaux.*

*Le postulat a été déposé il y a moins d'un an, en avril 2012, période située entre deux événements-clés : intervention de la ComCo et décision du Grand Conseil. Le replacer dans son contexte historique révélera le bien-fondé de la démarche des cosignataires à cette époque mais le peu de portée à ce jour. Les recommandations finales sont dictées par ce contexte et l'état du projet 'fibre optique' à ce jour.*

2.1. Situation dans le Canton de Fribourg

*Les opérateurs actifs sur le marché de la communication (Swisscom, Cablecom, entre autres.) et d'autres acteurs majeurs (Groupe E, Gruyère Energie) ont amorcé il y a plusieurs années le virage technologique de la fibre optique sur leur vaste réseau spécifique. Les enjeux économiques et stratégiques dans ce domaine sont extrêmement importants. La fibre optique est en passe aujourd'hui de supplanter les traditionnels réseaux basés sur les fils de cuivre. Dans le canton de Fribourg, tous les acteurs présents déploient leur projet 'fibre optique'.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal (suite)

Projet-pilote, modèle fribourgeois (2009 - 2011)

- *Coopération entre le Canton, le Groupe E et Swisscom.*
- *Objectif : déploiement d'un réseau pour couvrir les besoins croissants en bande passante des entreprises et des particuliers.*
- *Construction du réseau en commun et au coût le plus avantageux avec notamment l'utilisation des infrastructures souterraines des partenaires.*

2.2. Chronologie

- 2009 : sous l'égide du Canton de Fribourg, les sociétés Groupe E et Swisscom ont lancé un projet-pilote de déploiement de la fibre optique. Ce projet se base sur une infrastructure ouverte et multifibre (open access) ce qui permet d'éviter un monopole structurel sur le réseau. L'objectif vise la généralisation de la fibre dans le Canton d'ici à 2025.
- 2010-2011 : déploiement du projet-pilote dans les Communes de Fribourg (Torry) et de Neyruz (deux quartiers désignés).
- fin 2011 – début 2012 : fortes des résultats très positifs, les deux sociétés ont conclu un accord pour la poursuite des raccordements au plan cantonal via une convention.
- février 2012 : intervention de la ComCo pour bloquer le projet en raison de la position jugée dominante prise par les deux opérateurs.
- avril 2012 : dépôt du présent postulat.
- juin 2012 : intervention du Canton de Fribourg dans le projet et projet de nouvelle convention.
- septembre 2012 : validation du projet par le Grand Conseil fribourgeois pour la constitution d'une nouvelle société sous forme de partenariat public-privé (PPP). La présence de l'Etat de Fribourg vise à imposer aux opérateurs la garantie d'un raccordement en fibre optique sur l'ensemble du territoire cantonal et non sur les seuls espaces fortement urbanisés. D'autre part, les opérateurs doivent mettre à disposition un câble contenant plusieurs fibres de manière à permettre à d'autres opérateurs de desservir les clients finaux.
- octobre 2012 : création de la société netplusFR SA dont le rôle sera la commercialisation des flux sur le réseau fibre optique.
- novembre 2012 : création de la société ftth-FR SA dont le rôle est le raccordement en fibre optique de toute unité de logement (habitation) et de toute surface liée à des activités (commerces, administration et autres).

3. Situation actuelle

La nouvelle société ftth-fr SA a pris le relais des activités conduites jusque-là par Swisscom et Groupe E à savoir le démarchage auprès des propriétaires pour un raccordement 'fibre optique'. De manière presque ininterrompue, ces démarches se sont poursuivies tout au long de l'année 2012 à un rythme élevé et avec grand succès.

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal (suite)

*L'offre de la société ftth-fr SA consiste à raccorder gratuitement tous les bâtiments au réseau 'fibre'. Les équipements intérieurs et les flux sont quant à eux payants; une fois raccordé, les utilisateurs auront le libre choix de l'opérateur.*

*Le territoire de la Commune de Fribourg connaît une avancée particulièrement importante. En raison de la forte densification, les opérateurs gèrent cet espace en priorité.*

*Etat en termes de raccordement des bâtiments :*

- dès 2009-2010 : quartier de Torry (par Swisscom)
- 2013 : Pérolles, Beauregard, Beaumont (par ftth-FR)
- 2013 : Saint-Léonard, Schoenberg (par Swisscom)
- etc.

4. Bilan : situation actuelle et objectifs du postulat

*Examen point par point des objectifs :*

a) réalisation d'un réseau de fibre optique

*Les informations présentées ci-dessus confirment cette réalisation en cours.*

*→ Cet objectif peut être qualifié d'atteint au vu de la situation et des décisions.*

b) réalisation sur le territoire communal

*Les informations présentées ci-dessus confirment l'état d'avancement en ville de Fribourg, espace abordé de manière privilégiée par les différents acteurs.*

*→ Cet objectif peut être qualifié de partiellement atteint au vu des réalisations et des projets.*

c) réalisation au travers d'un partenariat public-privé

*Ce partenariat souhaité par les cosignataires du postulat est une réalité actuellement avec l'intervention du Canton de Fribourg. La Ville de Fribourg n'est pas impliquée dans ce projet pour les raisons suivantes :*

1. *le périmètre du projet dépasse largement le territoire communal puisqu'il s'agit du Canton de Fribourg;*
2. *le marché, avec les acteurs concernés au premier plan (ComCo, Canton de Fribourg, autres partenaires ftth-fr SA), a produit une solution satisfaisante tant en termes de calendrier qu'en termes de fournitures des prestations sur le territoire prescrit;*
3. *la présence d'un grand acteur du domaine public, le Canton, constitue une condition suffisante et ne nécessite pas l'intervention des communes fribourgeoises.*

*→ Cet objectif peut être qualifié d'atteint avec la participation du Canton de Fribourg.*



Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 36 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Pierre Kilchenmann (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé (PPP) entre la Ville de Fribourg et le Groupe E avec le soutien de l'Etat de Fribourg pour la réalisation d'un réseau de fibre optique sur le territoire communal (suite)

---

5. Conclusion

*Au regard de la situation actuelle, les objectifs fixés par le postulat sont atteints ou en cours de réalisation.*

*Le Conseil communal constate en effet que la situation actuelle du projet 'fibre optique' en ville de Fribourg et dans ses environs peut être qualifiée de très satisfaisante puisque :*

- *le marché a produit une solution répondant à la majorité des points soulevés par le postulat,*
- *les acteurs du marché ont réalisé un projet conforme aux attentes du postulat et de la ComCo,*
- *le raccordement au réseau 'fibre optique' des bâtiments en Ville de Fribourg est considéré comme avancé.*

*Partant, il n'apparaît pas nécessaire que la Commune de Fribourg intervienne dans cette opération qui se déroule sous l'égide du Canton."*

M. Pierre Kilchenmann (DC/VL) tient les propos suivants :

*"Nous tenons à relever la liquidation structurée, exhaustive et contextualisée du postulat n° 36 contenue dans le rapport du Conseil communal. S'agissant d'infrastructures technologiques, nous saisissons l'opportunité de féliciter le Conseil communal pour son esprit précurseur en matière de technologies de l'information et de la communication, en participant à la phase-pilote de la mise en œuvre de l'initiative cantonale Fri-Netz au parc des Grand-Places. Dès le 13 juin 2013, un accès internet sans fil et gratuit sera disponible. Nous aimerions en disposer sur d'autres places touristiques de notre belle cité, ainsi que dans les lieux fréquentés quotidiennement par nos concitoyens, en parallèle au développement de la fibre optique."*

Le postulat n° 36 est ainsi liquidé.

ooo

8. **Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville**

---

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, tient les propos suivants :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 37 de Mme E. Strozzi et de 18 cosignataires lui demandant l'amélioration et l'assainissement des passages piétons de la ville.*

*Ce texte souligne que le nombre d'accidents survenant sur des passages piétons est particulièrement élevé en Suisse puisqu'en 2010, 20 personnes ont été tuées et 270 grièvement blessées.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville (suite)

*Selon le postulat, l'analyse publiée par le TCS fin 2011, bien qu'imparfaite, confirme que bon nombre de passages piétons de la ville ne correspondent pas aux normes de sécurité actuelles.*

Réponse du Conseil communal

1. Analyse de la situation actuelle et inventaire des passages piétons

*La ville de Fribourg dispose d'un inventaire des passages piétons depuis de nombreuses années. De nombreuses caractéristiques de ces passages sont recueillies (présence d'un îlot de protection, d'une régulation lumineuse, de bordures de trottoir abaissées ou hautes, etc.). Chaque année, un rapport et une carte d'analyse des accidents sont effectués. Sur cette base, des diagnostics ponctuels de la sécurité sont effectués année après année, en particulier sur les points noirs et à proximité des écoles. Toutefois, aucune analyse systématique et globale n'a été effectuée pour l'ensemble de la ville.*

*Suite au dépôt du postulat, le service de la Mobilité a complété son inventaire en collectant des informations plus détaillées et en évaluant systématiquement chaque passage.*

2. Critères d'évaluation

*Les passages piétons ont été évalués selon les critères suivants :*

1. L'emplacement : *Ce paramètre est jugé en fonction de l'utilité du passage, sa dangerosité, sa proximité avec des cases de stationnement et des conflits potentiels avec les arrêts de bus.*
2. L'accessibilité : *Jugée en fonction de la présence d'abaissements des bordures de trottoirs, la présence d'un îlot, la largeur de la chaussée, la dimension des zones d'attente, la présence d'obstacles, la qualité du revêtement de la chaussée à traverser et la signalisation pour les personnes malvoyantes.*
3. La visibilité diurne : *Jugée en fonction de la signalisation, de la qualité du marquage, de la visibilité du marquage et de la distance de perception (diurne).*
4. La visibilité nocturne : *Jugée en fonction de la qualité et de l'emplacement de l'éclairage, de la visibilité du marquage et de la distance de perception (nocturne).*

*En plus de ces critères, les recommandations du Bureau de Prévention des accidents (BPA) ont été prises en compte, ainsi que deux études indépendantes menées par le TCS et l'association Road-Cross, qui ont analysé quelques dizaines de passages à Fribourg. Enfin, l'accidentologie liée aux différents passages piétons a également été prise en compte.*

3. Analyse

*En tout, 322 passages ont été examinés, avec à chaque fois au minimum un contrôle diurne et un contrôle nocturne. Dans la mesure du possible, au moins un des deux contrôles a été effectué durant les heures de pointe, avec des flux piétons et des charges de trafic élevés. Les évaluations ont été faites en rédigeant des fiches et en prenant systématiquement des photos. Si nécessaire, des croquis/plans ont été réalisés en complément.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville (suite)

---

*Chaque passage possède des caractéristiques différentes et les résultats sont variés, mais globalement la situation peut être considérée comme satisfaisante. C'est la visibilité qui pose le plus de problèmes, avec 29 passages sur 322 qui sont jugés insuffisants en conditions diurnes et 18 en conditions nocturnes. Puis l'accessibilité, avec 25 insuffisances et les emplacements, avec 15 insuffisances.*

- *Les problèmes de visibilité proviennent en partie de l'éclairage, puisque dans 9 cas, celui-ci est jugé insatisfaisant et dans 30 autres cas perfectible. Quant à la visibilité du marquage, elle n'est pas adéquate dans 16 cas.*
- *Les problèmes d'accessibilité sont surtout liés aux rabaissements de bordures, qui sont totalement manquants sur 35 passages et uniquement d'un seul côté sur 45 autres passages. Puis, les problèmes de largeur des traversées apparaissent dans une quarantaine de cas. Les zones d'attente sont perfectibles dans cinquante cas.*
- *Les problèmes d'emplacements sont plus difficiles à résoudre, car il n'y a souvent pas de situation optimale qui permettrait de réunir toutes les conditions requises. L'étude montre toutefois qu'on pourrait améliorer la compatibilité des passages avec les arrêts de bus dans 35 cas et dans 25 autres cas revoir les distances séparant les passages des files de stationnement situées en amont/aval. Dans une vingtaine de cas, on pourrait également reconsidérer l'utilité et donc l'existence des passages.*

*Au niveau des accidents répertoriés sur les passages, la tendance est relativement stable : 13 accidents ayant fait l'objet d'un rapport de police en 2008, 11 en 2009, 13 en 2010, 14 en 2011. Les statistiques 2012 ne sont pas encore connues. La répartition des accidents est assez hétérogène et aucun passage ne répertorie plus de deux accidents durant les quatre années analysées.*

*Si on compare ces données avec les statistiques nationales, on obtient des résultats plutôt similaires puisqu'au niveau Suisse, la tendance est stable, avec des valeurs comprises entre 1'000 et 1'150 victimes par année entre 2006 et 2012. Par contre il y a entre 20 et 29 piétons tués par année sur les passages piétons en Suisse sur cette période alors que le dernier accident mortel en ville date de 2005.*

| Piétons blessés ou tués, 2006-2011 |      |       |       |       |       |       |
|------------------------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                                    | 2011 | 2010  | 2009  | 2008  | 2007  | 2006  |
| sur passage pour piétons           |      |       |       |       |       |       |
| Victimes                           | 997  | 1'001 | 1'077 | 1'029 | 1'158 | 1'089 |
| Tués                               | 28   | 20    | 25    | 29    | 21    | 21    |
| Blessés graves                     | 292  | 287   | 290   | 278   | 368   | 305   |
| Blessés légers                     | 677  | 694   | 762   | 722   | 769   | 763   |

Evolution des victimes d'accidents sur les passages piétons en Suisse 2011-2006

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville (suite)

---

4. Mesures adoptées

*Au niveau de la visibilité, un nouveau type de peinture sera appliqué sur les passages dès cette année. Elle rendra les marquages plus visibles et augmentera le contraste par rapport à la chaussée. De plus, la présence de billes réfléchissantes dans cette peinture améliorera également la visibilité nocturne. Ce nouveau revêtement sera appliqué graduellement, en commençant par les passages les plus urgents et ceux qui seront touchés par des réfections de chaussée. L'application de la nouvelle peinture sur l'ensemble des passages prendra toutefois plusieurs années.*

*Au niveau de l'assainissement général (emplacement, accès, etc.), l'amélioration des passages piétons est déjà prise en compte lorsque des travaux de réfection de la chaussée ont lieu. Ce sera donc également le cas pour les chantiers de cette année et l'inventaire sera systématiquement utilisé pour définir les points à corriger ou à améliorer.*

*Le service de la Mobilité poursuit également cette tâche dans le cadre du budget qui lui est alloué annuellement pour améliorer la sécurité des routes et des carrefours. Durant l'année 2013, c'est la zone située entre les intersections de la route de Saint-Barthélemy, de la route de la Cité-des-Jardins et du chemin des Kybourg qui sera traitée. Les passages piétons situés dans ce secteur, qui étaient spécialement dangereux et mal placés, seront donc mis en conformité.*

*Finalement, une attention particulière sera portée à l'évolution de la situation dans les endroits de la ville qui vont subir des changements importants, notamment dans le cadre de l'ouverture de pont de la Poya. Les passages piétons du Bourg subiront par exemple beaucoup moins de contraintes, mais d'autres endroits devront être réévalués. Il sera donc utile de veiller à ce que l'inventaire effectué dans le cadre de ce postulat soit régulièrement mis à jour.*

5. Conclusions de l'expertise

*L'assainissement des passages piétons est une tâche complexe, qui implique notamment des mesures de génie civil coûteuses pour les retouches des bordures et des chaussées. Il est donc logique que ces travaux s'étalent dans le temps, en profitant des opportunités offertes lors des différentes réfections de chaussées qui ont lieu chaque année. Le procédé d'assainissement peut être comparé à la mise en conformité des arrêts de bus à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), qui nécessite là aussi des modifications importantes qui s'étaleront sur une longue période.*

*A travers l'assainissement des passages piétons les moins adéquats et l'amélioration du marquage et de l'éclairage, le Conseil communal souhaite, petit à petit, infléchir encore la statistique des accidents impliquant des piétons.*

*La politique d'extension des zones 30 et des zones de rencontre permet également d'offrir aux piétons des conditions sécuritaires améliorées."*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 37 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires lui demandant un programme d'amélioration et d'assainissement des passages piétons en ville (suite)

---

Mme Elena Strozzi (Verts) est satisfaite de la réponse.

*"Je salue, particulièrement, les améliorations qui ont été entreprises et souhaite que d'autres passages puissent également être améliorés qui, eux, restent problématiques. Il faut vraiment saisir l'opportunité des nombreux chantiers en ville pour remettre en état certains passages piétons. Je suis également satisfaite du fait que le Conseil communal veuille introduire des zones 30 à l'heure et des zones de rencontre, en sachant que dans ces zones les passages piétons seront supprimés. La solution est peut-être là : supprimer les passages piétons pour les rendre plus sûrs. Une autre solution consiste à réduire la vitesse des véhicules afin d'augmenter la sécurité des piétons."*

Le postulat n° 37 est ainsi liquidé.

ooo

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe DC/VL, et de 18 cosignataires lui demandant de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles la Ville est représentée, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques**

---

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume, au nom du Conseil communal, le rapport suivant :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 38 de M. C. Schenker, au nom du groupe DC/VL, et de 18 cosignataires, lui demandant de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles la Ville est représentée, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques."*

Réponse du Conseil communal

*Le Conseil communal s'efforce dans la mesure de ses moyens qu'il y ait utilisation d'un barème salarial juste et équitable et le cas échéant, il propose celui qui est appliqué à la Ville de Fribourg, ainsi que l'appui de son Service des relations humaines.*

*Toutefois, il est utile de relever que le plus souvent, la Ville n'est qu'une des instances participant au soutien financier desdites institutions. Dans un tel contexte, elle n'a que la possibilité de proposer et ce, dans la mesure où elle est impliquée dans les processus d'engagement, ce qui n'est de loin pas toujours le cas.*

Conclusion

*Bien que le Conseil communal s'efforce de mettre en œuvre cette politique, il doit également reconnaître les limites de sa compétence en la matière. Certes, il est bailleur de fonds pour les instances concernées. Lorsqu'il est également l'employeur, il applique alors sa grille de traitements, mais, lorsqu'il n'est ni l'employeur, ni impliqué dans les processus d'engagements, alors les décisions prises sont manifestement hors de sa sphère de compétence et il ne peut, au mieux, que faire des propositions.*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 38 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe DC/VL, et de 18 cosignataires lui demandant de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles la Ville est représentée, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques (suite)

*Pour compléter cette réponse, j'imagine que M. Schenker avait été particulièrement ému par le cas de Coriolis Infrastructures qui, je le rappelle, n'est pas financé majoritairement pas les deniers publics. Il y a des participations, à raison de 20 francs par habitant, des communes partenaires, mais le reste vient du Casino et des spectateurs."*

M. Claude Schenker (DC/VL) répond en ces termes :

*"Le groupe DC/VL est insatisfait, voire fâché par cette réponse. Le postulat précisait déjà tout ce qui vient d'être dit, ou presque. A savoir, quand la Commune n'est pas employeur, elle ne peut pas décider du traitement. Merci La Palice. Le groupe demandait au Conseil communal des mesures : le minimum aurait été, par exemple, de se doter de directives internes, pour que les représentants de la Ville, dans une institution qu'elle finance, soient tenus de s'engager pour l'application des échelles de traitement des collectivités publiques."*

*Notre postulat demandait aussi un rapport sur la situation salariale de telles collectivités. Nada. Puis-je tout de même rappeler que ce postulat a été transmis à une large majorité, que pour une fois il ne coûtait rien, et qu'il fait suite au tollé légitime qui a suivi la révélation du salaire du Directeur d'Equilibre et Nuithonie. Le Conseil général, de notre avis, et la population dans son ensemble, mériteraient une meilleure considération de tels postulats par le Conseil communal."*

Le postulat n° 38 est ainsi liquidé.

ooo

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 40 de Mme Marina Flores (UDC) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions**

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, argumente, au nom du Conseil communal, ainsi :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 40 de Mme M. Flores et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions."*

*Pour étendre la réflexion, un rapport quant à l'aspect sécuritaire de la Gare a été demandé à la Police Cantonale. Il en résulte que, si la situation sécuritaire en Gare de Fribourg occupe régulièrement les conversations auprès des autorités et des citoyens, qui en font régulièrement écho, notamment dans la presse ou lors de diverses séances, les constatations effectuées par les agents ne confirment toutefois pas ces différentes allégations. En effet, si une forte présence de population hétéroclite et le passage de voyageurs et écoliers sont constatés, notamment lors des heures de pointe, la Gare n'est pas un endroit où les délits, infractions, ou autres, sont plus présents qu'ailleurs."*

*Selon les informations fournies en septembre 2012, les agents de la Police de proximité constatent même une certaine accalmie, cela malgré la reprise des classes. Les fâcheux événements qui s'y déroulent parfois ne sont que coïncidence, dans un endroit hautement fréquenté, et ne sont en aucun cas dus au développement d'un lieu de non-*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 40 de Mme Marina Flores (UDC) et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions (suite)

*droit. La Police cantonale est régulièrement présente à la Gare de Fribourg et s'efforce d'y faire régner l'ordre, si ce n'est la sérénité. Dans ce sens, il convient de relever également une présence plus marquée de la Police des transports depuis qu'un poste s'est ouvert en Gare de Fribourg. Ces policiers prononcent régulièrement des interdictions de Gare à l'encontre de personnes ayant des comportements inadéquats.*

*La Police Cantonale confirme enfin que, après la fermeture du kiosque extérieur en soirée, plus aucune lumière n'éclaire l'avant de la Gare, notamment sous le toit en plastique actuellement rendu opaque par la saleté et la pollution. Un éclairage adéquat, à cet endroit, peut effectivement sécuriser le lieu et rassurer les voyageurs de passage. Il faut toutefois préciser qu'il peut aussi favoriser les rassemblements nocturnes.*

*Afin de répondre plus précisément à ce postulat, il a été décidé, à la suite d'une vision locale de l'éclairage du couvert de la Gare, de demander une offre pour installer un éclairage supplémentaire permettant d'améliorer la luminosité de l'entrée de la Gare.*

*Cette offre a été transmise à la Direction de l'Edilité qui a décidé de poser et de raccorder neuf petits luminaires au sommet des trois voûtes centrales. Ils sont d'ores et déjà installés. Cela a engendré une nette amélioration de la situation. En outre, avant l'été, il sera procédé au nettoyage de la marquise."*

M. Hans Werhonig (UDC) répond comme suit :

*"Nous sommes satisfaits de la réponse, mais il ne faut pas oublier que la Gare est la carte de visite de la ville de Fribourg. Il est important d'y ressentir l'ordre, même sans la présence de la police."*

Le postulat n° 40 est ainsi liquidé.

ooo

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site de Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare**

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume au nom du Conseil communal le rapport suivant :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 41 de Mme C. Mutter et de M. S. Rück, ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare.*

*Le texte déposé précise qu'il s'agira de tenir compte des projets des CFF pour le développement de la Gare à l'horizon 2020, respectivement 2025, décrit dans les questions au Conseil d'Etat et des études des CFF en cours en 2012, à savoir l'introduction des trains de 400 m de longueur, du déplacement d'aiguillages ou des perrons et de nouveaux passages souterrains ou passerelles.*

*Le Conseil communal partage les préoccupations exprimées dans le postulat n° 41, en particulier la nécessité de coordonner*

Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 41 de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site de Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare (suite)

---

*l'ensemble des enjeux urbanistiques liés aux périmètres mentionnés : le Technoparc blueFACTORY, le PAD Ancienne Gare, les nouveaux quartiers du secteur des Arsenaux, l'aménagement des Grand-Places et la réalisation d'équipements publics majeurs dans le secteur Tour-Henri.*

*Afin d'assurer la coordination entre l'ensemble des sites en question, le Conseil communal a donc décidé d'engager les démarches et processus suivants :*

- *Lancement d'une étude liée au fonctionnement de la place de la Gare. Pour rappel, le budget 2013 prévoit un montant de 200'000 francs à la rubrique 620.501.07 intitulée 'réaménagement de la place de la Gare et avenue de la Gare'. Le texte du message précisait : 'La place de la Gare fait l'objet de réflexions depuis de nombreuses années, notamment sous la pulsion de 'Fribourg cible', en application de décisions prises par le Conseil communal et par le Conseil général. Les enjeux nouveaux fixés par le projet d'agglomération qui a inscrit cette mesure en priorité A à réaliser à court terme, imposent d'engager une réflexion complémentaire plus globale, notamment du fait du nouveau rôle de la Gare de Fribourg qui en découle. Les difficultés liées à la mobilité au centre-ville et les projets en cours à proximité immédiate de la Gare : la future Esplanade de la Gare, le projet Gare Sud et le réaménagement des Grand-Places, doivent en particulier être cités'.*

*Pour information, une première séance de travail a été organisée par le Service d'urbanisme de la Ville mettant en présence l'ensemble des partenaires, en particulier les Services de la mobilité de l'Etat et de la Ville, les CFF, les TPF et l'Agglomération. Les résultats de ces études sont attendus pour le mois de décembre 2013.*

*Quant aux travaux lancés par les CFF dans le cadre du développement de la Gare à l'horizon 2020-2025, qui concernent l'introduction des trains de 400 m de longueur, le déplacement d'aiguillages ou de quais, de nouveaux passages souterrains ou passerelles, l'ensemble de ces points seront traités à l'occasion de l'étude décrite ci-dessus, les CFF faisant bien entendu partie intégrante du groupe de travail réuni par le service d'Urbanisme et d'Architecture sur ce dossier. Les résultats devraient être connus d'ici à décembre 2013.*

- *La deuxième démarche lancée par le Conseil communal a consisté à associer au projet blueFACTORY une réflexion qui porte spécifiquement sur la mobilité du secteur, mais également sur la capacité de connecter le futur quartier technologique à la Gare. Il est ici question de réaliser une connexion destinée à la mobilité douce, en site propre, en utilisant l'ancienne voie industrielle dans la mesure du possible. Au-delà du site Cardinal, cet axe aura également pour objectif d'innover les nouveaux quartiers récemment bâtis, ou en cours de construction, dans le secteur des Arsenaux.*

*Les résultats du concours d'urbanisme connus, la Ville et l'Etat de Fribourg ont dès lors mandaté une équipe lauréate pour élaborer le Masterplan du futur quartier blueFACTORY. Le Conseil communal estime que le thème de la mobilité douce doit être abordé et développé simultanément et parallèlement aux études urbanistiques. C'est pourquoi il a admis de constituer un groupe de travail mettant en présence les services de la Ville et de l'Etat compétents, Urbanisme et Mobilité en particulier, mais également les TPF, pour engager cette réflexion dans les meilleurs délais.*

- *La troisième action entreprise par le Conseil communal concerne le réaménagement des Grand-Places. Le mandat d'études parallèles (MEP) est désormais lancé, cinq équipes pluridisciplinaires développent des projets qui seront évalués par le Collège d'experts. La pre-*



Séance du 27 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 41 de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant une étude pour la coordination des projets en cours dans le secteur de la Gare, entre l'Université de Miséricorde, le site de Cardinal, la route des Arsenaux et la place de la Gare (suite)

---

*mière critique eu lieu le 29 avril 2013 et a retenu deux candidatures. La critique finale est prévue en octobre 2013.*

*Dès 2014, des relations pourront donc être établies entre le projet retenu pour l'aménagement des Grand-Places et la démarche en cours sur le secteur de la place de la Gare. Il sera alors possible d'intégrer notamment l'aménagement urbain de l'avenue de la Gare dans une réflexion globale.*

- *Le quatrième et dernier sujet concerne le secteur Tour-Henri et en particulier la nécessité d'améliorer la relation et les connexions entre l'Université Miséricorde et la place de la Gare. Dans le prolongement du mandat d'études parallèles adjugé en 2012 pour ce secteur, un groupe de travail a été constitué par la Ville en partenariat avec les services de l'Etat et l'Université en vue d'établir des directives urbanistiques pour ce périmètre qui comprend les bâtiments de l'Université Miséricorde, la Tour Henri et le Tremplin. Au-delà des règles structurantes liées à l'extension de la future Faculté de droit, la question de la connexion du site de l'Université à la Gare a également été abordée dans les directives. Deux aspects y sont notamment traités :*
  - *l'extension du réseau cyclable et la connexion entre le bâtiment Alcon et le secteur Tour-Henri, Université Miséricorde, par la création d'une passerelle.*
  - *la prise en compte de l'accès des étudiants par le Tivoli. Cette question fera l'objet d'un point précis dans le règlement et programme du concours d'architecture de la future Faculté de droit.*

*En guise de conclusion et pour répondre précisément au postulat n °41, le Conseil communal estime que la stratégie appliquée, qui consiste :*

- *dans un premier temps à identifier les enjeux stratégiques et urbains des différents secteurs en phase de densification importante, notamment Les Arsenaux, le site Cardinal blueFACTORY, et le site Tour-Henri Université Miséricorde, et*
- *dans un second temps, à lancer une étude liée au fonctionnement puis à l'aménagement de la place de la Gare dans la perspective d'en faire un interface pour l'Agglomération toute en coordonnant cette réflexion avec les études lancées par les CFF pour développement de la Gare à l'horizon de 2020-2025, répond globalement aux attentes exprimées par les postulants."*

M. Stanislas Rück (DC/VL) répond ainsi :

*"Je suis satisfait de la réponse et content car cette réponse démontre une véritable prise de conscience des enjeux qui attendent Fribourg sur cet axe. Le développement aura lieu à travers une densification des axes et cet axe, reliant Saint-Léonard à Villars-sur-Glâne en longeant les voies de chemin de fer, est vraiment important. Il s'agit d'un axe le long duquel on peut produire le Fribourg du XXIème siècle tout en améliorant le Fribourg des XXème et XIXème siècles, au niveau de la perméabilité des transports. Donc, je crois qu'on est sur la bonne voie pour être prêt au bon moment."*

Le postulat n° 41 est ainsi liquidé.

Séance du 27 mai 2013

**Une séance de relevée ayant été fixée, le Président décide de reporter les points 12 à 19 de l'ordre du jour à la séance du 28 mai 2013.**

ooo

## 20. Divers

### A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 84 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR); ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour que chaque installation dotée d'un système de vidéosurveillance soit clairement signalée dès l'entrée du bâtiment

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) résume le postulat ci-après :

*"De nombreux commerces de la ville de Fribourg sont équipés d'une vidéosurveillance. Une partie d'entre eux ne signalent pas à leurs clients qu'ils sont filmés.*

*Il s'agit d'un procédé illégal et contraire à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992 (LPD, RS 235.1).*

*Les mêmes critères s'appliquent (et doivent s'appliquer) pour les banques et les magasins. La signalisation à ce sujet doit être bien visible dès l'entrée du bâtiment. Toute personne accédant à ces lieux privés devrait être informée qu'elle est filmée.*

*Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal de prendre des mesures concrètes afin que chaque installation dotée d'un système de vidéosurveillance soit clairement signalée dès l'entrée du bâtiment."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 85 de M. Laurent Dietrich (DC/VL), au nom du groupe DC/LV, et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal un bilan intermédiaire concernant la politique de stationnement sur le territoire communal

M. Laurent Dietrich (DC/VL) résume le postulat ci-après :

*"Il suffit de se promener en ville de Fribourg et de discuter avec la population pour constater un mécontentement certain lié aux places de stationnement en ville de Fribourg, aggravé encore par les mesures d'accompagnement du pont de la Poya. Selon le document 'Politique communale de stationnement' disponible sur le site internet de la Commune (rapport de synthèse de 1993 et bilan intermédiaire de 2005), le territoire communal comptait au 1<sup>er</sup> janvier 1991 29'862 cases de stationnement dont 6'586 publiques (22 %), 1'610 en parkings payants (5,4 %) et 21'666 strictement privées (72,6 %), chiffres depuis longtemps dépassés au vu de l'évolution de ce sujet et des projets mis en place depuis.*

*Les objectifs dans ce même document sont les suivants :*

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

- *réduire le trafic individuel motorisé (TIM) lié aux déplacements pendulaires sur le territoire de la commune;*
- *assurer aux habitants des possibilités satisfaisantes de stationnement de leur véhicule près de leur domicile sans favoriser une mobilité excessive de leur part;*
- *garantir la vitalité économique, l'attractivité et l'accessibilité du centre urbain, conformément à son rôle de poumon de l'agglomération.*

*Si les mesures de réduction du TIM choisies par la Commune selon le scénario C sont sensibles, force est de constater que les deuxième et troisième objectifs ne sont pas atteints.*

*En conséquence, le groupe DC/VL demande :*

1. *un nouveau bilan intermédiaire en tenant compte des spécificités de la ville de Fribourg et de ses projets en développement ainsi que la situation d'autres villes de même importance (voir par exemple 'Analyse de politiques de stationnement en Suisse : étude des cas de Bâle, Berne et Zurich, rapport final', UNIGE, LEA et UNIL, décembre 2007);*
2. *une actualisation des chiffres de 1991 avec une projection à cinq, dix et vingt ans et le concept de stationnement s'y rapportant;*
3. *une évaluation des objectifs atteints à ce jour, une nouvelle définition d'objectifs selon le bilan intermédiaire et un catalogue de mesures à mettre en place (avec un calendrier);*
4. *une communication active et compréhensible envers les parties prenantes principales de la commune (par exemple conseil général, la population, les commerçants, les médias et l'Agglo);*
5. *et plus particulièrement, une liste de mesures de compensation suite à la suppression de nombreuses places de parc prévues par les mesures d'accompagnement du pont de la Poya, un état de la situation sur l'avancement des travaux du parking prévu au haut de la Route-Neuve, l'agrandissement de celui de la Grenette et la possibilité d'ouvrir des places de parcs privées au public (par exemple le parking de la rue Joseph-Piller).*

*Si une révision de la politique de stationnement est déjà prévue et le Conseil communal peut en donner la date de parution, nous demandons au Conseil communal de répondre au minimum au point 5 ci-dessus de ce postulat."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 27 mai 2013

- n° 86 de M. Hans Werhoniq (UDC) demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour mieux dissocier la fonction de secrétaire du Conseil général de l'Exécutif

M. Hans Werhoniq (UDC) présente son postulat en ces termes :

*"La séparation des pouvoirs est un élément incontournable de notre démocratie moderne. La constitution du Canton de Fribourg est très claire à ce sujet : 'Art. 85 'Gewaltenteilung' : Die Organisation der Behörden richtet sich nach dem Grundsatz der Gewaltenteilung.' Mon postulat interne vise à donner au poste de secrétaire du Conseil général une autonomie substantielle du pouvoir exécutif communal dans le but ultime d'une séparation totale.*

*Le ou la secrétaire du Conseil général se trouve aujourd'hui dans un conflit grave entre sa loyauté envers le Conseil général et son encadrement hiérarchique et disciplinaire par le Conseil communal et ses organes."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 87 de Mme Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Maria Helena Molliet (PS), Elisabeth Reber Jung (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal un récapitulatif des offres concernant la vie de famille en ville de Fribourg sur le site internet de la Ville

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons à la Ville d'étudier la possibilité de mettre un lien, sur la page principale du site internet de la Ville, un onglet 'Famille', qui permettrait de répertorier tous les organismes institutionnels qui s'occupent des questions familiales, ainsi que l'ensemble des activités familiales – culturelles au sens large, ainsi que sportives - proposées aux familles (pour exemple, on peut se référer au site de la Commune de Kőniz).*

*Un accès facilité à ces informations serait utile tant aux familles habitant la ville qu'aux touristes, et permettrait ainsi une promotion efficace de Fribourg.*

*Pour le volet 'Activités familiales', on pourrait notamment y trouver :*

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

- *un listing des institutions culturelles (liste plus ou moins fixe, avec les coordonnées et les liens aux sites de celles-ci) : musées, bibliothèques, ludothèques, salles de spectacles, institutions sportives accessibles (piscines, patinoire, skatepark);*
- *un agenda des événements culturels (nourris par les informations envoyées par les institutions programmatrices elles-mêmes) : spectacles, expositions temporaires, lectures de contes, animations variées (ex : minigolf urbain, visites de ville, atelier chocolat, passeport vacances, animations Audriaz, etc.);*
- *un listing des espaces famille/places de jeux existants;*
- *un listing des activités et associations sportives;*
- *des propositions de balades accessibles à vélo ou en poussette avec des enfants en bas âge;*
- *des propositions de balades à pied;*
- *propositions d'excursions aux alentours;*
- *une mention des endroits 'family friendly' (ex : lieux publics avec offre particulière pour les familles, comme café avec espace enfant);*
- *un listing des locaux à louer pour des événements familiaux.*

*Pour le volet 'Organismes institutionnels', il pourrait y figurer notamment :*

- *la Fédération des crèches;*
- *la maison de la petite enfance;*
- *l'Office familial (conseil conjugal et familial, médiation familiale, puériculture);*
- *le service éducatif itinérant;*
- *Education familiale;*
- *une liste de pédiatres;*
- *Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ;*
- *la liste des écoles enfantines et primaires avec plan de situation et les coordonnées de la Direction des Ecoles;*
- *la liste des accueils extrascolaires avec plan de situation;*
- *une liste des Spielgruppen en Ville et autres activités de ce type (ex : école de la forêt);*
- *écoles de musique;*
- *ludothèques.*

*La mise en œuvre de cet espace virtuel consacré à la vie familiale en ville de Fribourg pourrait être confiée à un-e stagiaire (étudiant-e d'une haute école dans le domaine du travail social, stage dans le cadre du chômage, etc.) engagé-e par la Ville pour ce mandat."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 88 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Pierre Marchioni (UDC), ainsi que de 43 cosignataires, demandant au Conseil com-

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

munal une étude sur l'utilisation du chemin du Palatinat entre la route de Grandfey et la Porte de Morat par des piétons et des cyclistes en parallèle à l'ouverture du pont de la Poya

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) résume le postulat ci-après :

*"Le chemin du Palatinat qui se trouve en bordure du futur pont de la Poya, et dont l'ouverture est prévue dans le courant du deuxième semestre 2013, servira de voie d'accès et de sortie aux piétons et cyclistes qui emprunteront le nouveau pont. Le chemin du Palatinat est utilisé sur la partie inférieure depuis la porte de Morat comme espace récréatif par des familles ou personnes avec enfants en bas âge et dispose au fond d'une pente assez impressionnante pour relier la route de Grandfey. Les postulants prient la Commune d'étudier l'utilisation accrue de ce chemin par les piétons et cyclistes avec le pont de la Poya sous divers aspects (cohabitation, signalisation, marquage au sol, aménagement d'une zone protégée pour les familles et personnes avec enfants en bas âge sur la partie plate du chemin du Palatinat)."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS), et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal un rapport sur les centres d'animation socioculturelle (CAS) de Fribourg

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) résume le postulat ci-après :

*"Chaque année, un montant considérable est inscrit dans le budget de fonctionnement de la Ville pour les activités socioculturelles offertes et organisées par les centres de loisir (poste 812.365.10): en 2011 : 865'250 francs; en 2012 : 879'750 francs, en 2013 : 869'750 francs sans compter les frais d'entretien et locations qui s'y ajoutent. Le rapport de gestion du Conseil Communal ne donne certainement pas un compte-rendu exhaustif (exercice 2011, pages 206-207) de l'animation socioculturelle.*

*Les activités des trois centres de loisir / maison de quartier sont perçues différemment par la population. Depuis leur création, chaque centre se distingue par des activités et offres différentes et variables, les heures d'ouverture de chaque centre étant également différentes. Ceci n'a pas changé depuis qu'ils sont réunis sous REPER. Vu de l'extérieur, il est donc difficile de se faire une idée de l'offre en animation socioculturelle qui, nous insistons, est importante et nécessaire pour la cohésion sociale, les rencontres et finalement la prévention au sens large. Cette offre permet de toucher à la fois les enfants et les jeunes.*

*Nous demandons au Conseil Communal de nous présenter, si possible avant la prochaine discussion sur les budgets de la Ville, un rapport sur les centres d'animation socioculturelle de Fribourg qui comprend des informations sur*

- *le contenu du contrat de prestation conclu avec REPER;*

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

- *la mission actuelle des centres et des activités et prestations pour y répondre;*
- *la vision et stratégie pour relever les défis futurs;*
- *le financement des centres proprement dits et les prestations fournies par l'association REPER."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 90 de MM. Claude Schenker (DC/VL) et François Miche (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour des économies substantielles en matière de publication d'offres d'emploi

M. Claude Schenker (DC/VL) résume le postulat ci-après :

*"Le Conseil communal est invité à réduire la taille de ses annonces payantes d'offres d'emploi et à y regrouper les postes mis au concours simultanément, à l'image de ce que fait, en principe, l'Etat de Fribourg notamment.*

*Des exceptions en faveur d'annonces plus larges sont nécessaires selon les postes pour éviter des économies mal placées. Dans la plupart des cas toutefois, il est possible par exemple de résumer le descriptif du poste et de renvoyer à de plus amples explications publiées sur le site internet de la Ville."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 91 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal la création d'une commission des affaires économiques

M. Vincent Jacquat (PLR) résume le postulat ci-après :

*"Les milieux et acteurs économiques contribuent à l'attractivité, à la convivialité et à la qualité de vie de Fribourg. Alors que de nombreuses décisions politiques affectent directement ces milieux, ceux-ci ne sont pas ou peu consultés. Il est donc nécessaire de prendre en compte les intérêts des milieux économiques lors de décisions communales (par exemple aménagement, taxes et redevances, etc.).*

*Selon l'article 20 du règlement fixant l'organisation générale de la ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, le Conseil communal peut désigner des commissions chargées d'étudier un objet et d'émettre des préavis (en accord avec l'article 67 LCo).*

*Le groupe PLR demande la création d'une commission des affaires économiques, dont les membres sont issus de milieux économiques ou de leurs représentants."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 111 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative à la remise à ciel ouvert des ruisseaux

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Le département de Géosciences de l'Université de Fribourg, en collaboration avec la Musée d'histoire naturelle, a mené une enquête sur la disparition des cours d'eau dans quatre villes suisses, dont Fribourg. Résultat : notre ville a perdu six kilomètres de ruisseaux, soit par assèchement, soit par mise sous terre durant les 130 dernières années. Cela représente 33 % du linéaire existant alors. Cette étude est-elle connue du service de l'Edilité et intégrée dans les réflexions relatives au PAL afin d'évaluer la possibilité de remettre à ciel ouvert certains tronçons ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond en ces termes :

*"Mme Y. Peisl-Gaillet ayant fait preuve de délicatesse en posant la question auparavant, cela m'a permis de me renseigner auprès de mes services. Cette étude, menée par le département des Géosciences de l'Université de Fribourg, n'est à ce jour pas connue de nos services. Nous allons donc nous la procurer pour l'analyser et prendre en considération ce qui nous semble utile. Il est vrai que les ruisseaux furent canalisés dans des collecteurs ou asséchés. Ce souci de vouloir mettre à ciel ouvert les cours d'eau est certainement louable, mais peut se révéler coûteux car ils se trouvent parfois sous des bâtiments existants ou des routes; ils sont également très profonds. J'en veux pour preuve le ruisseau qui s'écoule sous les Jardins Sémiramis où une chambre donne accès à un collecteur et où l'on constate que le ruisseau passe à 30 mètres de profondeur.*

*En résumé, nous n'avons pas connaissance de cette étude mais nous allons nous la procurer. Nous étudierons la possibilité de remettre à ciel ouvert certains ruisseaux tout en restant attentifs au coût que cela peut engendrer."*

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) remercie le Conseil communal de sa réponse en précisant qu'il ne s'agit pas de tout revitaliser, mais de profiter de cette étude pour analyser la situation, afin d'établir s'il y a la possibilité de faire quelque chose.

- n° 112 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au message concernant l'aménagement du parc public du Maggenberg

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Dans son édition du 4 mai, La Liberté nous apprenait que le message relatif au parc public du Maggenberg serait soumis au Conseil général en automne 2013. Je m'en réjouis et souhaite savoir à quelle date nous pourrions nous prononcer sur le sujet : le 30 septembre, le 4 novembre ou le 25 novembre ? Ou encore en décembre en tant qu'investissement de catégorie II dans le cadre du budget 2014 ?"*



Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend la parole au nom du Conseil communal, comme suit :

*"Je confirme les propos tenus lors de l'assemblée des intérêts de quartier du Schoenberg, l'association 'Vivre au Schoenberg'. Le projet 'Maggenberg' a fait l'objet, en été 2011, d'un permis de construire, délivré par le Préfet. Le dossier a nécessité plus de temps que prévu, notamment à cause de l'accessibilité au parc. Il a fallu trouver un accord avec l'association des copropriétaires de la rue Athénaïs-Clément, sur la cession des accès à ce parc. Récemment, les copropriétaires ont trouvé un accord entre eux et nous ont fait parvenir un document. Je confirme que nous avons la ferme volonté de présenter le projet au Conseil général cet automne, mais je ne peux m'avancer sur la date de la séance exacte. Non sans avoir discuté au préalable avec le comité de l'association des intérêts du quartier pour créer, animer et peut-être redimensionner le projet issu du concours, et profiter de l'occasion pour examiner éventuellement d'autres surfaces vertes à aménager au centre du quartier du Schoenberg."*

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) se dit soulagée d'entendre qu'il existe une ferme volonté de mettre cet objet à l'ordre du jour.

*"J'espère que lors d'un prochain Bureau, il y figurera et qu'il ne soit pas reporté en 2014."*

- n° 113 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative au projet Torry-Est et au rapport stratégique du Conseil d'Agglo quant à la planification intercommunale et à son degré de réalisation

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) s'exprime comme suit :

*"Jeudi passé, le Conseil d'Agglo a adopté son rapport stratégique. Le Plan directeur donne comme objectif – en outre – de préserver les quatre collines glaciaires urbaines (...), de protéger les vues depuis ces collines sur le centre historique (...) et de préserver les qualités spatiales et visuelles des belvédères verts (PN 1, Parc urbain).*

*D'où ma question qui concerne le projet de Torry-Est :*

*Pour la deuxième étape d'aménagement (secteur B), de Torry-Est, il est prévu d'établir un plan directeur intercommunal entre Fribourg et Granges-Paccot, car les espaces situés sur la colline de Torry se trouvent sur les deux communes. Est-ce que la planification entre les communes de Fribourg et Granges-Paccot a commencé et si oui, dans quelle phase se trouve-t-elle ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité donne, au nom du Conseil communal, la réponse suivante :

*"Concernant Torry, il y a deux problématiques différentes :*

- 1) *Le projet d'aménagement a été mis à l'enquête par deux fois. La dernière mise à l'enquête s'est déroulée du 2 novembre 2012 au 2 décembre 2012. Un certain nombre d'oppositions ont été déposées et la procédure suit son cours. Sont agendées, encore avant l'été, les séances de conciliation.*

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

- 2) *La deuxième étape renvoie au plan directeur intercommunal qui doit encore être élaboré. Lors d'une récente séance avec la Commune de Granges-Paccot, il a été convenu que les travaux seraient mis en route tout prochainement, peut-être au début de l'été, mais sûrement d'ici à l'automne. Dans le cadre de ce plan directeur intercommunal, il faudra analyser l'accessibilité aux lignes de bus de l'ensemble du quartier, situé entre la partie est et ouest de la colline."*

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) se déclare satisfaite de la réponse.

- n° 114 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative au projet Torry-Est quant à l'accès du futur quartier d'habitation au réseau de bus de la ville

Frau Béatrice Acklin Zimmermann (FDP) fragt :

*"Lässt sich im gegenwärtigen Zeitpunkt schon etwas dazu sagen, ob das geplante Wohnquartier Torry-Ost Anschluss an das städtische Busnetz hat? Im Strategiebericht ist zwar eine entsprechende Buslinie vorgesehen, aber es ist nicht ganz klar, bzw. diese wird als Massnahme beschrieben und wer garantiert, dass diese auch realisiert wird?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond au nom du Conseil communal, dans les termes suivants :

*"Quant aux transports publics, prévus dans la mise à l'enquête, il n'y a, sauf erreur, pas de lignes de bus directement prévues dans le périmètre du PAD. Les auteurs sont partis de l'idée que les arrêts de bus étaient tous situés à moins de 300 m, donc très proches de ce qui sera construit."*

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) se déclare satisfaite de la réponse.

- n° 115 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la baisse des recettes liées aux amendes de stationnement

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime en ces termes :

*"Dans le message du Conseil communal relatif aux comptes 2012, à la page 11, je note que le montant des amendes de stationnement, par rapport au budget, a baissé de plus de 1'034'776 francs. Cette baisse conséquente est due, selon vos commentaires, à deux causes principales, soit :*

1. *les difficultés en relation avec le personnel malade ou accidenté;*
2. *les difficultés de remplacement d'agents de surveillance.*

*Ceci m'amène à poser les questions suivantes :*

1. *lors d'absences prolongées d'un ou de plusieurs collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident, existe-t-il des solutions pour leur remplacement momentané ?*

Séance du 27 mai 2013

Divers (suite)

2. *le manque d'agents de surveillance est-il dû à des fautes professionnelles ou à d'autres difficultés ?*
3. *si la réponse est positive à la première partie de la question, peut-on savoir combien de collaborateurs ont été licenciés et pour quelle raison ?*
4. *vu les difficultés de recrutement, n'auriez-vous pas eu la possibilité d'avoir recours à des auxiliaires communaux, retraités du même service, ou à des temporaires éventuels ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond, au nom du Conseil communal, en ces termes :

*"La première question fut abondamment discutée lors de la séance de la Commission financière du 6 mai 2013. A savoir, en cas d'absences prolongées, est-il possible de remplacer des agents de surveillance ? La réponse est malheureusement négative. Nous souhaiterions pouvoir le faire, lorsque nous savons qu'une personne est accidentée et qu'elle sera absente pendant trois ou quatre mois. Le problème réside dans l'absence sur le marché du travail de personnes correspondant au profil. Il n'est pas possible d'engager des personnes en recherche d'emploi, chômeurs ou en fin de droit, puisque cette activité est très particulière. Le candidat doit être au bénéfice d'un solide bagage psychologique, car cette activité est relativement ingrate et nécessite un certain contrôle de soi. De plus, la confrontation quotidienne à des personnes très mécontentes ne rend pas ce travail très attractif.*

*La formation constitue également une pierre d'achoppement. Contrairement à certains préjugés, il s'agit d'une formation relativement élevée et qui exige une connaissance parfaitement maîtrisée et approfondie de la procédure pénale relative aux ordonnances pénales et aux amendes d'ordre. La Commune ne peut se permettre de 'lancer' sur le terrain des personnes formées 'sur le tas', et qui ne sont pas absolument sûres de ce qu'elles font. Faute de quoi, la Commune s'exposerait à des recours et à une décredibilisation du service.*

*Quant aux raisons des absences, je peux vous informer qu'il n'y a aucune faute professionnelle, ni de licenciements. Nous avons été confrontés à des absences pour cause d'accident ou de maladie qui se sont prolongées. Nous avons pris acte de départs, pour des raisons personnelles, en vue de changements d'orientation professionnelle. Ces postes n'ont pas été immédiatement repourvus. Toutes ces raisons ont conduit à cette baisse de recettes."*

M. Daniel Gander (UDC) se déclare satisfait de ces réponses.

- n° 116 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la nouvelle place pour deux-roues au carrefour Tivoli

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants :

*"Depuis l'automne passé, l'ancien parking à voitures situé au carrefour de Tivoli a été transformé en place de parc pour deux-roues dans le cadre du PAD 'Butte de la Gare'. Nous constatons que cette nouvelle place est quasiment inoccupée durant la journée. Il n'y a pas de signalisation à l'entrée informant qu'il s'agit d'une place pour deux-roues. Apparemment, il n'y a pas de demande pour cette place.*

Séance du 27 mai 2013

*Que pense faire le Conseil communal pour augmenter l'utilisation de cette place qui servait avant de parking de courte durée, soit pour des personnes se rendant à la Gare ou dans les magasins aux alentours ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond, au nom du Conseil communal, comme suit :

*"Je confirme que nous avons aussi constaté que cette place n'est pas très attractive. Or, cette place n'est pas du ressort de la Commune, elle est propriété de l'Etat de Fribourg. Les places de parc qui existaient auparavant à cet endroit ont été supprimées dans le cadre d'une convention conclue entre l'Etat et Alcon, qui occupe le bâtiment sis à l'arrière de la gare, à la rue d'Affry. La raison de la suppression de ces places de parc est liée à la création d'un nombre équivalent de places de parc en sous-sol dans le parking d'Alcon. Si les informations dont je dispose sont exactes, car ce dossier ne relève pas de mon dicastère, lorsque le parking souterrain a été construit, l'utilisation des places des parkings n'a pas été autorisée dans son intégralité, mais seulement partiellement, car les places étaient en surnombre. Ces places ont désormais été mises en utilisation, moyennant la suppression des places qui se trouvaient à l'endroit évoqué par M. J.-P. Wolhauser.*

*En résumé, la Commune n'a aucune compétence en ce domaine, je suggère à M. J.-P. Wolhauser d'adresser cette question à l'Etat de Fribourg."*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se déclare satisfait de cette réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues au lendemain 28 mai 2013. Il est 22.55 heures.

Fribourg, le 14 juin 2013  
AP/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Pierre-Olivier NOBS

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI